



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL NORD DE FRANCE
Société coopérative à capital et personnel variables.
Siège social : 10, avenue Foch, B.P. 369, 59020 Lille Cedex.
440 676 559 R.C.S. Lille Métropole.

Rapport de Gestion Semestriel

au 30 juin 2017

<u>RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE</u>	<u>3</u>
<u>1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET ACTIVITE</u>	<u>3</u>
<u>2. EVENEMENTS RECENTS ET PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS</u>	<u>3</u>
<u>3. RESULTATS SOCIAL ET CONSOLIDE</u>	<u>5</u>
3.1. LE COMPTE DE RESULTAT SOCIAL	5
3.2. LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	6
<u>4. STRUCTURE FINANCIERE</u>	<u>7</u>
4.1. LES FONDS PROPRES CONSOLIDES	7
4.2. LE CERTIFICAT COOPERATIF D'INVESTISSEMENT DE LA CAISSE REGIONALE	7
4.3. LES PARTIES LIEES	7
<u>5. PERSPECTIVES</u>	<u>7</u>
<u>6. LA GESTION DES RISQUES ENCOURUS PAR LE GROUPE</u>	<u>8</u>
6.1. APPETENCE AU RISQUE.....	8
6.2. RISQUE DE CREDIT	8
6.3. RISQUES FINANCIERS	16
6.4. RATIO DE SOLVABILITE	22
6.5. RISQUES OPERATIONNEL ET DE NON-CONFORMITE	22
<u>7. DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE</u>	<u>25</u>
7.1. CONTROLE PERMANENT ET PERIODIQUE	26
7.2. CONTROLE DE LA CONFORMITE	27
7.3. COMPTES INACTIFS ET DESHERENCE.....	27
<u>COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2017</u>	<u>29</u>
<u>ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION</u>	<u>84</u>
<u>RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE 2017.....</u>	<u>85</u>

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

1. Environnement économique et activité

Environnement économique

Depuis le début de l'année 2017, les échanges mondiaux se sont intensifiés, notamment dans les économies émergentes, confortant des prévisions de croissance attendues à 3,5% en 2017 selon l'OCDE, et bénéficiant aussi à la zone euro (prévision de croissance de 1,8%). Toutefois, les risques géopolitiques qui demeurent importants, et le manque de visibilité sur la gestion du Brexit, pourraient fragiliser ces perspectives.

En France, la reprise de la croissance est amorcée et s'élèverait à 1,6% en 2017, soutenue par l'investissement des ménages et un moindre déficit du commerce extérieur. Les perspectives au niveau des entreprises restent également bien orientées favorisant ainsi les créations d'emploi et les investissements.

La conjoncture économique de la région Nord-Pas-de-Calais s'améliore légèrement avec un niveau d'investissement et une production industrielle en hausse. Ce « léger mieux » s'accompagne d'une baisse du taux de chômage.

Sur le plan financier, la hausse des taux longs, après une période de détente post élections françaises, devrait rester contenue, puisque la BCE poursuivrait ses achats de titres publics à un rythme toujours élevé jusqu'à la fin de l'année. Les taux souverains repartent également à la hausse, mais l'écart de rendement entre la dette française et la dette allemande s'est resserré entre 30 bps et 35 bps, démontrant ainsi un regain de confiance dans les perspectives françaises. Les spreads de crédits bancaires, représentant le coût de la liquidité sur les marchés, sont au plus bas. Les marchés actions sont peu volatiles.

Activité commerciale

Soutenue par un contexte persistant de taux bas et un environnement économique qui s'améliore progressivement, l'activité commerciale du Crédit Agricole Nord de France enregistre des performances remarquables sur les six premiers mois de l'année.

Avec 2,7 Mds€ de nouveaux crédits accordés à la clientèle, dont 1,7 Mds€ de crédits habitat, l'encours de crédits à la clientèle progresse de 6,6%, à 21,4 Mds€, dont +10,4% sur l'Habitat (12,9 Mds€). La forte demande de crédits a soutenu la conquête de nouveaux clients : 30 700 clients ont ainsi rejoint la Caisse régionale au premier semestre (+3,3%).

L'épargne clientèle s'établit à 27,5 Mds€, en croissance de 4,8% sur un an, tirée par les placements sous forme de dépôts (+9,8%), de livrets (+7,6%) et de PEL (+7,3%), ainsi que par la collecte en assurance-vie (+3,2%).

L'équipement de la clientèle en contrats d'assurance continue de se développer, avec 8 550 contrats IARD et 10 400 contrats d'assurance de personnes supplémentaires gérés (hors assurance-vie).

La Caisse régionale compte désormais plus de 400 000 clients sociétaires, soit près de 1 client majeur sur 2.

2. Evénements récents et présentation des états financiers

Evénements récents

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a perçu un acompte sur dividendes de 39 M€ de SAS Rue la Boétie (holding détenue par les Caisses régionales et portant les actions Crédit Agricole S.A) sur le premier semestre 2017.

Après une première opération en octobre 2015, la Caisse régionale a procédé à une deuxième opération de Titrisation True Sale sur ses crédits habitat pour un montant de 78 M€ proposée à la souscription au marché.

Changements de principes et méthodes comptables

Application du référentiel IAS-IFRS

Les comptes consolidés semestriels résumés du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France ont été établis conformément aux normes IAS-IFRS telles que décrites dans la note 1 des notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés.

Changements de méthode comptable

Les changements de méthode comptable sont décrits dans la note 1 des notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés.

Évolutions du périmètre de consolidation

Les évolutions du périmètre de consolidation sont décrites dans la note 10 des notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés.

3. Résultats social et consolidé

3.1. Le Compte de Résultat Social

en M€	juin 2017	juin 2016	Evolution
Produit Net Bancaire	307,9	314,8	-2,2%
Résultat Brut d'Exploitation	133,0	143,7	-7,5%
Résultat Net	102,6	99,8	2,8%
Coeff. d'Exploitation	56,8%	54,4%	2.1 pt

Le **Produit Net Bancaire** s'établit à 307,9 M€ à fin juin 2017, en baisse de 2,2% en année mobile. Cette évolution résulte principalement de l'impact des taux bas sur la marge d'intermédiation. Par ailleurs, en évolution annuelle, l'opération de simplification du Groupe Crédit Agricole, réalisée en août 2016, a un impact de -14,1 M€ (arrêt de la garantie Switch 1 et coût de financement de l'investissement dans Sacam Mutualisation).

Si la conjoncture de taux bas est propice à la dynamique commerciale, elle pèse sur la marge d'intermédiation qui baisse de 7,9% à 130,8 M€ malgré le volume de nouveaux crédits réalisés et une reprise de 5,9 M€ sur la provision épargne logement ce semestre. Hors cette reprise et hors opération de simplification du Groupe Crédit Agricole, la marge d'intermédiation baisse de 6,2%.

Les commissions progressent de 8,1% en année mobile pour atteindre 126,8 M€ en lien avec la dynamique de l'activité sur l'assurance.

Les revenus des placements des fonds propres s'établissent à 50,3 M€ (dont 39 M€ d'acompte sur dividendes de la SAS Rue La Boétie). Hors opération de simplification du Groupe Crédit Agricole (-5,8 M€), les revenus des placements de fonds propres sont stables (+0,3%).

Les **charges de fonctionnement nettes** augmentent de +2,3% par rapport au 30 juin 2016 pour atteindre 175 M€, en raison des projets de transformation interne et informatiques, de la hausse des taxes bancaires et de l'évolution de l'accord d'intéressement des salariés.

Le **Résultat Brut d'Exploitation** s'établit en conséquence à 133 M€, en baisse de 7,5% (-1,7% hors opération de simplification du Groupe Crédit Agricole et impact provision Epargne Logement).

Le **Coût du risque** s'établit à 7,6 M€, soit un niveau inférieur à 10 points de base annualisés sur encours.

Après impôts sur les sociétés (23,2 M€), le **Résultat Net Social** de la Caisse régionale s'établit à 102,6 M€, en hausse de 2,8% (dont -0,3 M€ liés au véhicule de titrisation Crédit Agricole Habitat).

3.2. Le Compte de Résultat Consolidé

en M€	juin-17	juin-16	Evolution 2017-2016	
Produit net bancaire	318,0	326,2	-8,1	-2,5%
Résultat brut d'exploitation	122,0	134,9	-12,9	-9,6%
RESULTAT NET PART DU GROUPE	90,6	91,2	-0,6	-0,7%

Le résultat net consolidé du Groupe Crédit Agricole Nord de France s'établit à 90,6 M€ en baisse de 0,7% sur un an.

En norme IFRS, le Produit Net Bancaire consolidé du Groupe Crédit Agricole Nord de France s'élève à 318M€, en baisse de 8,1 M€ sur un an (soit -2,5%), dont -9,2 M€ sur le PNB IFRS de la Caisse régionale en lien avec la baisse de 7 M€ du PNB social de la Caisse régionale et l'impact des évolutions de juste valeur des instruments financiers sur un an (-2 M€ contre +0,7 M€ au 1^{er} semestre 2016).

L'impact des normes IFRIC 21, applicables depuis le 1^{er} janvier 2016 et impliquant la comptabilisation de taxes annuelles dès le 1^{er} trimestre, est de -4,3 M€ au 30 juin 2017.

La contribution des pôles métiers au résultat net consolidé s'établit comme suit :

en M€	juin-17	juin-16	Evolution 2017/2016
Pôle Bancassurance France	88,4	88,0	0,4
Pôle Capital Investissement Régional	1,1	2,2	- 1,1
Pôle Presse	0,2	0,8	- 0,6
Pôle Immobilier *	- 0,2	- 0,4	0,3
Pôle Foncière	1,1	0,7	0,4
Résultat Net Part du Groupe	90,6	91,2	- 0,6

* Activité de transactions, administration de biens et promotion

4. Structure financière

4.1. Les Fonds propres consolidés

<i>en M€</i>	juin-17	juin-16	Evolution 2017 vs 2016
Total Bilan consolidé	28 559	26 421	2 138
Capitaux Propres Part du Groupe	3 648	3 489	158
Capital et réserves liées	790	757	33
Réserves	2 703	2 599	103
Ecart de réévaluation	64	42	23
Résultat	91	91	- 1

d'arrondi dans les évolutions

A fin juin 2017, les capitaux propres part du Groupe du Crédit Agricole Nord de France atteignent 3 648 M€, en croissance de 158 M€ en année mobile.

4.2. Le Certificat Coopératif d'Investissement de la Caisse régionale

L'Assemblée Générale du 26 avril 2017 a autorisé la distribution au titre de l'exercice 2016, d'un dividende de 1 euro par titre. Le paiement du dividende a été effectué en numéraire en date du 17 mai 2017.

Le capital de la Caisse régionale Nord de France compte 17 109 818 Certificats Coopératifs d'Investissement, représentant 29,11% des titres constitutifs du capital social au 30 juin 2017.

Durant le premier semestre 2017, le cours du Certificat Coopératif d'Investissement a évolué entre 18,12 € et 20,65 €. Au 30 juin 2017, le CCI a clôturé à un cours de 20,46 €, en hausse de 11,8% par rapport au cours du 31 décembre 2016.

Dans le cadre du contrat de rachat, confirmé par l'Assemblée Générale du 26 avril 2017, la Caisse régionale détient en compte propre 867 152 Certificats Coopératifs d'Investissement au 30 juin 2017.

4.3. Les parties liées

Les parties liées sont décrites dans la note 9 des notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés.

5. Perspectives

Face aux nombreux défis du territoire, la Caisse régionale s'adapte continuellement pour proposer à ses clients des réponses personnalisées et une expérience client enrichie 100% humaine et 100% digitale. Avec un réseau d'agences conseil et multicanales en proximité des lieux de vie de ses clients, la Caisse régionale apporte une gamme d'offres et de services complets sur ses trois métiers de Banque, Assurance et Immobilier. Elle s'engage ainsi durablement pour ses clients et son territoire.

Dans un contexte de reprise de la croissance économique, la demande de crédits et l'activité commerciale devraient rester dynamiques, d'autant plus que la hausse des taux d'intérêt à long terme devrait rester contenue. A l'inverse, ce contexte de taux continuera d'être défavorable à la marge d'intermédiation bancaire.

6. La gestion des risques encourus par le Groupe

La Caisse régionale Nord de France met en œuvre des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation. Ces dispositifs sont régulièrement revus et renforcés, et font l'objet de contrôles réguliers.

La Caisse régionale a défini, pour chaque facteur de risque, les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de mesurer et de maîtriser les risques. Les critères d'intervention et les limites font l'objet **d'une validation par la Direction Générale et d'une présentation biannuelle au Conseil d'Administration.**

La surveillance des risques de crédits, financiers et opérationnels au sein du groupe Crédit Agricole Nord de France est assurée par la Direction des risques et contrôles permanents, rattachée au Directeur Général. Cette dernière s'assure notamment de la bonne adaptation et du respect des procédures de gestion de ces risques ainsi que du pilotage des projets dans ce domaine. En outre, au sein de la Direction Financière, l'unité Middle Office, indépendante du Front Office, est en charge de la surveillance des risques de marché, des risques de contrepartie sur les opérations de placement, de refinancement et de couverture.

6.1. Appétence au Risque

La Caisse régionale a défini pour la première fois en 2015 une déclaration d'appétence au Risque qui a été discutée et validée par le Conseil d'administration du 23/11/2015, après examen et recommandation du Comité des Risques, nouvellement créé.

Cette démarche a été réalisée en cohérence avec la stratégie du Groupe et s'appuie sur les travaux de définition de l'appétence au risque menée par la Caisse régionale sur son périmètre dans un cadre coordonné au niveau Groupe par l'organe central.

La définition de l'appétence et la tolérance au risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'appuie sur des indicateurs clés, tels que la solvabilité ou la liquidité, des limites et seuils d'alerte définis en cohérence avec ces indicateurs, et des axes qualitatifs complémentaires inhérents à la stratégie et aux activités de la Caisse régionale, essentiellement pour des risques qui ne sont pas quantifiés à ce stade.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- **L'appétence** correspond à une gestion normale et courante des risques. Elle se décline sous forme d'objectifs budgétaires dans le cadre de limites opérationnelles, dont les éventuels dépassements sont immédiatement signalés à la Direction Générale qui statue sur des actions correctrices,
- **La tolérance** correspond à une gestion exceptionnelle d'un niveau de risque dégradé. Le dépassement des seuils de tolérance déclenche une information immédiate au Président du Comité des Risques, puis au Conseil d'administration suivant,
- **La capacité** reflète le niveau maximal de risques que la Caisse régionale pourrait théoriquement assumer sans enfreindre ses contraintes opérationnelles ou réglementaires.

Le franchissement des seuils de capacité des indicateurs ou des limites du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. Un suivi des indicateurs stratégiques transmis à la Gouvernance est prévu semestriellement. Une nouvelle déclaration d'appétence aux risques a été validée par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2016.

6.2. Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celle-ci présente une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou dérivés, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

Concernant les crédits, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a défini des limites sectorielles et des plafonds d'engagement par contrepartie associées à une politique de sélection, de division et de partage des risques, à des systèmes de notation et à des normes de mesure de risque. Les autorisations de dépassements de plafonds d'engagement par contrepartie font l'objet d'une présentation semestrielle au Conseil d'administration.

6.2.1. Définition et organisation en place

L'activité crédit se répartit entre deux grandes filières :

- la banque de Détail : marchés des Particuliers, des Agriculteurs, des Professionnels, des Associations,
- la banque des Grandes Clientèles : marchés des Entreprises, des Collectivités et de la Promotion Immobilière.

La politique crédit présentée chaque année au Conseil d'administration définit les conditions selon lesquelles le financement des besoins de la clientèle peut être réalisé. La Caisse régionale n'exclut par principe aucun secteur d'activité de son champ d'intervention. Pour autant, certains d'entre eux nécessitent une vigilance particulière, notamment en raison de risques significatifs de défaillance ou d'une sensibilité particulière aux risques de blanchiment d'argent.

Marché des Particuliers

Le financement des besoins privés et de l'habitat est essentiellement conditionné par le respect d'un ratio d'endettement acceptable ainsi que par la justification de la situation bancaire, notamment pour les nouveaux clients.

Marché des Professionnels et de l'Agriculture

La politique de crédit sur le marché des Professionnels vise à favoriser un développement qualitatif et ciblé, abordant les segments de manière différenciée avec un objectif de maîtrise des risques. Sur le marché de l'agriculture, la Caisse régionale poursuit l'accompagnement actif de l'ensemble des productions, tout en veillant à proposer les modalités de financement les plus appropriées à la situation des exploitations.

Pour ces deux marchés, l'approche du risque de contrepartie se fait selon cinq axes : critères personnels, critères financiers, critères économiques, critères patrimoniaux, et critères juridiques. Par ailleurs, les délégations à l'octroi de crédits intègrent la note interne utilisée pour les calculs prudentiels de solvabilité.

Marché des Entreprises

La Direction des Entreprises définit les règles relatives à l'octroi, à la mise en place et au suivi des concours accordés sur les marchés des PME/PMI, des Grandes Entreprises, des Coopératives, des Collectivités locales, de la Promotion Immobilière. Concernant la sélection des risques, les principaux critères pris en compte sont les suivants :

- sur le marché des PME/PMI, Grandes Entreprises et Coopératives : la situation financière, la capacité bénéficiaire, les notations interne (Bâle II) et externe (Banque de France) de la contrepartie, ainsi que des éléments sectoriels.
- sur le marché des Collectivités locales, la notation interne intégrant les indicateurs tels que la pression fiscale, l'endettement ou l'équilibre des comptes administratifs.
- sur le marché de la Promotion Immobilière : la qualité du programme, la localisation géographique, l'autofinancement ou le taux de pré-commercialisation.

L'approche de la rentabilité des opérations soumises à la décision du délégataire ou du Comité des prêts est analysée au cas par cas, en tenant compte de la marge financière brute, du niveau du risque approché, notamment à partir de la notation interne (Bâle II) et des perspectives de la relation bancaire.

Les garanties sont adaptées à la qualité de l'emprunteur, à sa notation, aux contreparties offertes, à la durée de l'engagement et à la qualité du projet. La recherche de sûretés réelles est privilégiée (hypothèque, nantissement de titres), de même que le recours aux organismes de caution suivants :

- FONCARIS, société de caution mutuelle filiale de Crédit Agricole S.A., dont l'objet est de couvrir, à hauteur de 50%, les risques les plus importants pris par les Caisses régionales sur les entreprises (engagements supérieurs à 30 M€) ;
- BPI France, SIAGI et FRG pour les crédits aux Professionnels et aux PME ;
- CAMCA ou Crédit logement, toutes deux sociétés de caution mutuelle spécialisées dans la couverture des crédits à l'habitat.

6.2.2. Méthode d'évaluation du risque de contrepartie : système de notation interne

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le Crédit Agricole et en particulier la Caisse régionale à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de banque de détail. Pour les engagements Entreprises, l'homologation des notations internes a été obtenue le 19 Juin 2014.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies de Crédit Agricole S.A. présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les procédures de mesure et de contrôle des risques.

Les engagements de crédit (bilan et hors bilan) de la Clientèle de Banque de détail sont notés par l'outil LUC, avec des modèles de notation interne IRB [PD, LGD, CCF] calibrés sur le périmètre de l'ensemble des Caisses régionales.

Les engagements (bilan et hors bilan) de la Grande Clientèle (hors banques) sont gérés dans le dispositif Tiers & Groupes, commun à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole. Ces mêmes tiers et groupes sont notés au travers de l'outil ANADEFI qui délivre une note de crédit sur 15 positions, dont deux de défaut. Les paramètres [PD, LGD, CCF] en approche IRB Fondation sont quant à eux calculés par le moteur central IRB sur la base des informations fournies dans le flux CRRv4.

A noter que les autres actifs font l'objet d'un traitement en approche Standard (les créances interbancaires, les Titres, les OPCVM traités en transparence) à l'exception du portefeuille Actions qui fait l'objet d'une approche IRB forfaitaire.

6.2.3. Procédures en place pour assurer le suivi et la mesure des différents types de risques

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés. Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valorisation positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient *add-on* représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

Au-delà des limites réglementaires de division des risques, la Caisse régionale s'est fixé ses propres **limites de risques**, qui se déclinent en plusieurs catégories :

- **des limites globales sectorielles ou par nature de crédits** qui prévoient un montant d'engagements maximum sur certaines catégories de financement : les crédits syndiqués, les LBO, le logement social, les Professionnels de l'immobilier, dont la Promotion Immobilière, et les collectivités publiques dont les crédits structurés,
- **une limite globale de concentration sur les plus importantes contreparties et des plafonds individuels de risque par contrepartie** déterminés en fonction du segment de clientèle (banque de détail, entreprises et coopératives, collectivités locales et professionnels de l'immobilier, interbancaire, OPCVM), du chiffre d'affaires réalisé et de la notation interne. Des règles de partage des risques avec les autres établissements financiers sont également appliquées,
- **des limites d'exposition par classe de notation** pour les titres et dérivés.

En outre, l'évolution des principaux indicateurs de risques fait l'objet d'un suivi particulier (comptes débiteurs, retards de plus de 30 jours, défauts, entrées au contentieux, notations dégradées, créances restructurées, dégradations de notations).

L'ensemble du système des limites de risques de contrepartie crédit (limites réglementaires, limite globale d'encours de crédits, limites sectorielles, limites individuelles sur des contreparties identifiées) est présenté semestriellement au Conseil d'Administration, la dernière fois dans sa séance du 26 juin 2017.

Processus de gestion des risques

Sur la banque de détail

Au-delà des éléments de risques individuels de chaque client (dont la note interne) disponibles sur le poste de travail, le réseau de proximité dispose mensuellement d'états de détection des risques potentiels.

Le Service chargé du suivi des risques, rattaché à la Direction des Risques et Contrôles Permanents, intervient auprès du réseau sur les débits hors délégation, dès le 8^{ème} jour d'irrégularité (débit non autorisé ou dépassement d'ouverture de crédit) en priorisant ses interventions sur les notes dégradées. De plus, au-delà des applicatifs de traitement des paiements et de suivi des comptes débiteurs, des fichiers mensuels sont mis à disposition du Réseau pour le traitement des risques. Enfin, ce même Service a réalisé au 1^{er} semestre 2017, une revue des dossiers sensibles dans l'ensemble des régions commerciales. Ce faisant, le suivi s'est donc positionné en amont de la situation de défaut, permettant ainsi d'orienter les dossiers vers les structures ad hoc de traitement du risque : Réseau Commercial, Recouvrement Amiable, Contentieux Judiciaire.

De plus, chaque mois, les principaux dossiers entrés en défaut ou en débit hors-délégation sont présentés à un Comité Technique des Risques Banque de détail qui statue sur l'orientation à donner pour le traitement des dossiers, et le niveau de provisionnement à appliquer.

Sur la banque de Grande Clientèle

Au-delà des applicatifs quotidiens de traitement des paiements et de suivi des comptes débiteurs, différents états sont mis à disposition des Centres d'Affaires Entreprises, Promotion Immobilière, Collectivités et Institutionnels, pour permettre aux chargés d'affaires de traiter les situations les plus sensibles.

Les dossiers sont analysés au moins une fois par an lors de la réception des nouveaux documents comptables et à chaque nouvelle demande financement ou de renouvellement de lignes accordées.

Un Comité Technique des Risques Grandes clientèles examine mensuellement :

- les dossiers en irrégularité de plus de 30 jours (débit irrégulier ou retard de prêt), soit en amont de la situation de défaut ;
- les dossiers en irrégularité de plus de 300K€, sans critère de durée, soit également en amont de la situation de défaut ;
- les dossiers notés E+, E et E- avec une perte attendue significative ;
- les dossiers dont la note interne s'est fortement dégradée ;
- les dossiers suivis en Affaires Spéciales ;

- le suivi des échéances de renouvellement des lignes Court Terme ;
- les dépassements de plafond d'escompte.

Par ailleurs, des revues de portefeuille sont réalisées une fois par an sur les syndications, les professionnels de l'immobilier et les financements à effet de levier (LBO, Financements Structurés d'Acquisitions).

Un Comité de Gestion des Risques se réunit mensuellement. Il est composé de la Direction Générale, des Directions Commerciales, de la Direction des Risques et Contrôles Permanents, de la Direction Finance et Engagements, ainsi que des responsables des services chargés du suivi des risques, du contentieux et du juridique.

Il a vocation à suivre l'évolution globale du risque sur l'ensemble des marchés et à s'assurer de l'adéquation du niveau de couverture par les provisions.

En fonction des informations qui lui sont apportées :

- il peut décider d'une éventuelle correction de la politique de crédits (limites, règles de division et de partage des risques, sélection de la clientèle, critères d'exclusion, garanties...),
- il peut adapter les procédures de la Caisse régionale relatives à la gestion des dossiers en difficulté, ainsi que les règles générales de provisionnement,
- il arrête une position précise sur le traitement des principaux dossiers risqués (désengagement, restructuration, renforcement des garanties, partage des risques....) et fixe le niveau des provisions à constituer,
- il prend toutes les décisions qui lui paraissent nécessaires pour améliorer le fonctionnement de la filière risques.

Les stress scenarios

Les stress tests 2016 ont été présentés au Comité Des Risques, dans sa séance du 24 Janvier 2017.

Stress « macro-économique » : il s'agit d'un exercice couvrant l'ensemble du portefeuille crédit de la Caisse régionale (banque de détail et grandes clientèles) et mesurant l'impact d'une dégradation de la situation économique sur le portefeuille crédit de l'établissement suivant un scénario macro-économique donné.

Les impacts, calculés statistiquement sur 2 ans, de ce stress macro-économique sont les suivants :

- Défauts : +103 M€
- Perte Attendue : +61 M€
- Emplois Pondérés : +463 M€
- Exigences en Fonds Propres : +37 M€.

Stress de « sensibilité » sur les Grandes Clientèles : il s'agit de mesurer l'impact d'une dégradation globale des portefeuilles Grandes Clientèles avec des hypothèses tirées de la crise des PME de 1993 en France.

Les impacts de ce stress de sensibilité sont :

- Encours stressé : 3.316 M€
- EL : +77 M€
- RWA : +485 M€
- Exigence en Fonds Propres : +39 M€

6.2.4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

Garanties reçues et suretés

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit. Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole (en application du dispositif CRD 4 de calcul du ratio de solvabilité). Ce cadre commun permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d'espèces.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 3.1 et en note 8 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, la politique du Groupe consiste à les céder dès que possible.

6.2.5. Evolution de l'exposition au risque de crédit

Evaluation des dépréciations et couverture du risque

La Caisse régionale Nord de France applique, depuis le 1er janvier 2003, le règlement 2002-03 du 12 décembre 2002 du Comité de la Réglementation Comptable sur le risque de crédit. Ainsi, **sont considérées comme douteuses** les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- **lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,**
- **lorsqu'il existe un retard sur les créances restructurées dans un contexte de Défaut,**
- **lorsque la situation d'une contrepartie présente un risque avéré**, indépendamment de l'existence de tout impayé. C'est notamment le cas lorsque la situation financière apparaît dégradée au travers de la cotation ou en cas d'éléments extérieurs (existence de procédures d'alerte, par exemple),
- **en cas de procédures contentieuses**, notamment les procédures de surendettement, redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens ou d'assignations devant un tribunal international.

Au 30 juin 2017, l'encours de Créances Douteuses et Litigieuses en capital et intérêts s'élève à 511.2 M€ contre 515.1 M€ au 31 Décembre 2016.

Le taux de CDL s'affiche ainsi à 2.39% contre 2,52% au 31 décembre 2016, sous l'effet de la baisse des CDL de 3.9 M€ et de la progression des encours globaux de 5.0%.

Les créances douteuses font systématiquement l'objet d'une provision correspondant à la partie non couverte par l'espoir de recouvrement. Le ratio de couverture des créances douteuses par les provisions s'élève à 55.7% contre 56.1% au 31 décembre 2016.

La Caisse régionale fait usage des résultats issus des traitements prudentiels (perte attendue à maturité) sur la Banque de détail et les Grandes clientèles pour constituer une provision collective sur les crédits dont la note est dégradée bien que non défaillante, dans la méthodologie définie par le Groupe.

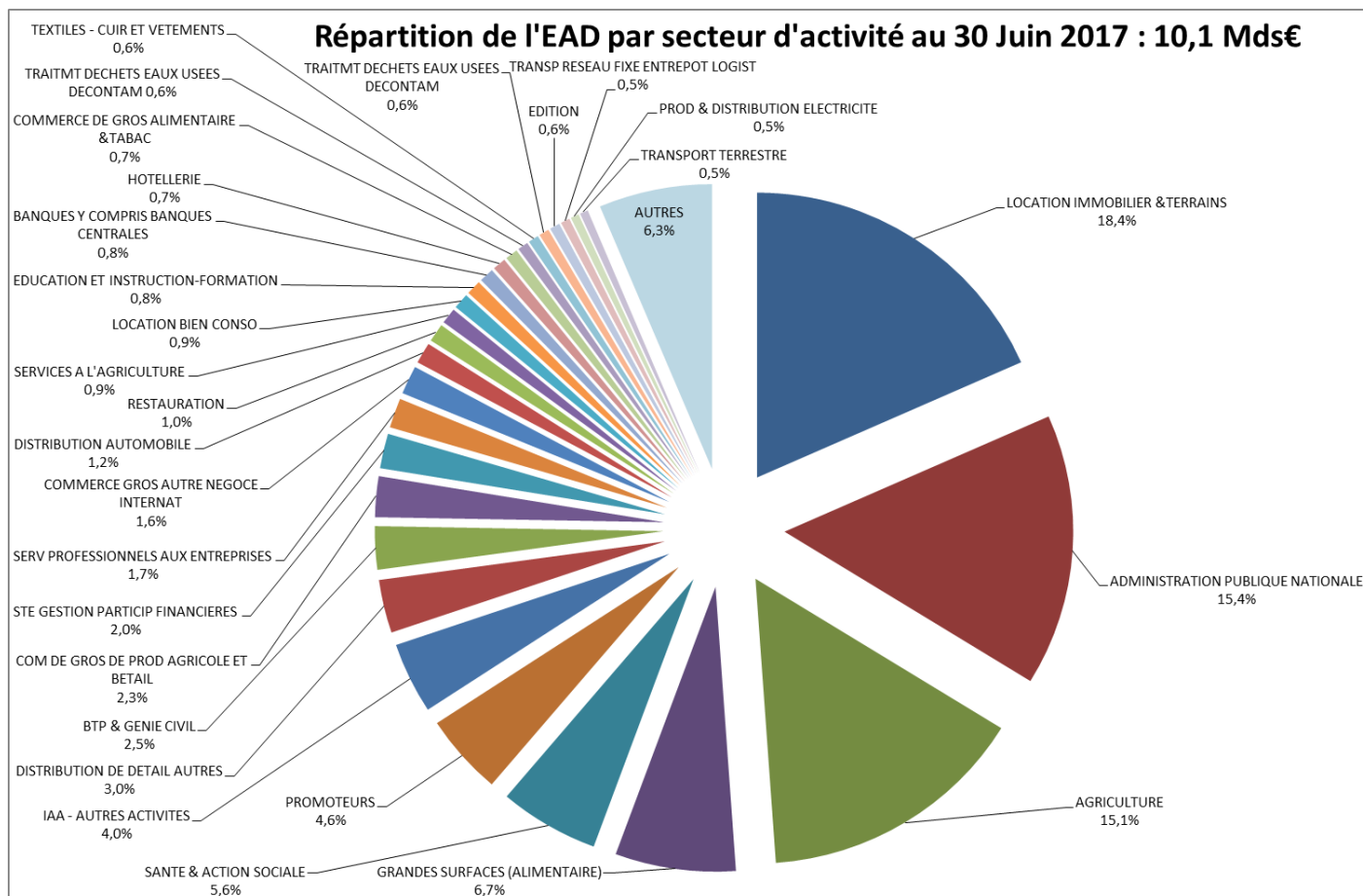
Au 30 Juin 2017, cette provision s'élève à 64.3 M€ contre 88,6 M€ au 31 décembre 2016. Cette forte baisse s'explique par la mise en production des nouveaux modèles de notation des clients de la Banque de détail, modèles validés par la BCE en Avril 2017.

Par ailleurs, dans le cadre de la trajectoire financière qui amènera l'application des IFRS9 au 1^{er} Janvier 2017, les provisions filières ont été renforcées : elles s'élèvent à 43.4 M€ contre 12.1 M€ au 31 Décembre 2016.

Engagements sur les dix plus grandes contreparties :

En Millions d'Euros	30 Juin 2017			31 Décembre 2016
10 premiers Groupes	Exposition Brute	Garanties à déduire - Foncaris	Exposition nette	Exposition Brute
TOTAL	2 214.8	358.2	1 856.7	2 462,7
Poids (en % du total des encours de crédit)	10.34%			12,06%

Diversification par filière d'activité économique : 10,1 Mds€ d'EAD au 30 juin 2017



AUTRE : Regroupement de 56 secteurs d'activités.

EAD : Exposition au moment du défaut (engagements de bilan et équivalent crédit des engagements hors bilan)

Forbearance

Au 30 Juin 2017, les expositions avec mesures de forbearance s'élèvent à 86.021 K€ dont :

- 62.861 K€ d'expositions non performantes dont 52.005 K€ en défaut.
- 23.160 K€ d'expositions performantes dont 13.630 K€ d'expositions forborne en probation.

6.2.6. Perspectives d'évolution et incertitudes sur le risque de crédit pour le 2^{ème} semestre 2017

Des signes positifs se sont maintenus au 1^{er} semestre 2017, notamment la poursuite de la baisse des créances douteuses sur les différents marchés de la Banque de Détail.

La Caisse régionale poursuit sa politique d'anticipation des difficultés de ses clients le plus en amont possible, afin de pouvoir les accompagner, dans le respect des règles prudentielles.

6.3. Risques financiers

Le contrôle des risques financiers du Groupe Crédit Agricole est structuré à deux niveaux distincts et complémentaires :

- au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents du Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques financiers à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles,
- au niveau de la Caisse régionale, le Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques financiers issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

Au sein du Crédit Agricole Nord de France, le processus d'attribution des limites et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques financiers impliquent un certain nombre d'acteurs, de Directions de la Caisse régionale ainsi que de comités spécifiques dont les rôles sont précisés ci-après.

Comité Financier

Le Comité Financier se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général de la Caisse régionale ou d'un Directeur Général Adjoint.

Son rôle est d'examiner les questions essentielles relatives aux risques de marché et aux risques structurels du bilan (taux, liquidité), de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance.

Outre la Direction Générale, le Comité Financier est composé du Directeur Financier et Engagement, du Directeur des Risques et du Contrôle permanent, d'un Directeur Commercial, du Responsable du Pôle Comptable, du Responsable du Pilotage et de la Gestion financière, des Responsables de la Trésorerie et du Middle Office.

Middle Office

La Caisse régionale dispose d'une fonction de Middle Office chargée du suivi rapproché des risques financiers, de l'instruction des limites à destination du Comité Financier, de l'application des limites, de la notification auprès du Comité Financier et de la Direction des Risques des éventuels dépassements de limites identifiés. L'unité Middle Office est rattachée hiérarchiquement au Directeur Financier.

Contrôle permanent

Le contrôle permanent des risques financiers est du ressort du Front Office au 1^{er} degré, du Middle Office au 2nd degré 1^{er} niveau, et de la Direction des Risques et Contrôles permanents au 2nd degré 2^{ème} niveau.

Contrôle périodique

Le contrôle périodique des risques financiers est du ressort du service Audit et Contrôle Périodique rattaché à la Direction Générale.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration joue pleinement le rôle que lui assigne l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires. Les limites globales de risque (marché, contrepartie, taux, liquidité) sont soumises pour validation au Conseil d'Administration et les principales informations relatives à ces risques et à leur contrôle lui sont présentées, a minima une fois par an.

6.3.1. Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de

marché notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le spread de crédit, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité.

La gestion des risques de marché a pour objectif de mesurer et encadrer les expositions au risque de marché afin de respecter le dispositif de suivi des risques préconisé par Crédit Agricole S.A. et les limites internes validées par le Conseil d'Administration.

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). On distingue d'un point de vue comptable le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres en normes IFRS. La Caisse régionale ne détient pas de trading book.

Les expositions aux risques de marché sont examinées de façon mensuelle par le Comité Financier qui s'assure que les contrôles adéquats sont en place et qui fixe les orientations en matière de risques de marché.

Cette organisation a pour objectif de s'assurer que tous les risques de marché sont regroupés au sein d'unités qui disposent des compétences, des outils et des dispositifs de supervision et de contrôle nécessaires pour les gérer.

Le dispositif de limites relatif au risque de marché respecte les normes déterminées par Crédit Agricole S.A. Au niveau de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, des limites globales par type d'opération, par classe comptable, et par risque ont été adoptées par le Conseil d'administration, et un seuil d'alerte de niveau Direction Générale et Comité Financier est enclenché dès l'atteinte de 90% d'une limite globale ; un deuxième seuil d'alerte de niveau Conseil d'Administration est enclenché dès l'atteinte de 95% d'une limite globale. Par ailleurs, des délégations opérationnelles par type d'opération et classe comptable sont attribuées par la Direction Générale à la Direction Finance, Pilotage et Engagements, pour mettre en œuvre les décisions de politique financière qui sont validées en Comité Financier.

6.3.1.1. Exposition aux risques de marché

Le suivi des risques de marché de la Caisse régionale repose sur des indicateurs de risque donnant lieu à encadrement par des limites ou des seuils d'alerte.

La Caisse régionale ne détient pas de portefeuille de négociation (trading book).

Les stress scenarii

La Caisse régionale utilise des scenarii de stress, qui simulent des conditions extrêmes de marché. Ces scenarii sont adaptés aux risques propres des différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

Une limite globale de perte sur le portefeuille de titres de placement/available for sale est définie, et un seuil d'alerte correspondant à 90% de cette limite permet d'alerter la Direction Générale avant l'atteinte de la limite et de proposer les actions correctrices nécessaires.

L'impact en stress scenario au 30 juin 2017 s'élève à -63,3 M€.

Juste valeur et contrôles de vérification des cours

Les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur comprennent notamment les instruments financiers sous option juste valeur, les titres de placement et les instruments financiers dérivés.

Le calcul des justes valeurs constitue par conséquent un élément important des remontées d'informations relatives aux activités de marchés de la Caisse régionale. Les Commissaires aux Comptes sont amenés à se prononcer sur les méthodes significatives d'évaluation et les changements de méthode associées.

La Caisse régionale assure une stricte séparation des fonctions entre le passage des ordres, le contrôle de ces opérations et leur comptabilisation. Les services comptables et le back office sont chargés d'enregistrer les justes valeurs communiquées par les contreparties dans les états financiers et de s'assurer au 1^{er} niveau du respect des règles de Groupe et de l'observation des normes comptables afférentes.

Par ailleurs, la Caisse régionale procède à une valorisation des produits complexes de manière indépendante du vendeur afin de répondre aux exigences réglementaires et comptables.

Déclaration d'exigence de fonds propres au titre du risque de marché

Au 30 juin 2017, la Caisse régionale ne détient pas de portefeuille de négociation, elle n'est donc pas soumise à la déclaration réglementaire relative à la surveillance prudentielle des risques de marché.

6.3.1.2. Risque Action

Le risque Action est le risque que les variations des cours des titres et/ou des valeurs liquidatives des parts d'OPCVM actions puissent impacter le compte de résultat ou le bilan de la Caisse régionale. La Caisse régionale n'a pas d'opération de couverture du portefeuille actions.

Risque action provenant du portefeuille de placement

La Caisse régionale place une partie de ses fonds propres sous forme de titres de créances, dont la performance est indexée sur des indices actions et des paniers d'action, ainsi que des parts d'OPCVM actions. Au 30 juin 2017, ces titres sont valorisés en juste valeur par capitaux propres pour 1 M€. La Caisse régionale ne détient plus de titres en juste valeur par résultat sur option.

Actions d'autocontrôle

La Caisse régionale a activé à compter du 22 juillet 2008, son programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement autorisé par l'Assemblée Générale mixte du 28 avril 2008 et renouvelé chaque année depuis cette date.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Caisse régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses certificats coopératifs d'investissement en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur.

En particulier, la Caisse régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité des certificats coopératifs d'investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers,
- de procéder à l'annulation totale ou partielle des certificats coopératifs d'investissement acquis.

Ce programme est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Caisse régionale informera les porteurs de CCI par voie de communiqué.

- d'annuler, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, tout ou partie des certificats coopératifs d'investissement acquis par la Caisse régionale, dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre (24) mois à compter de la présente assemblée,
- de réduire corrélativement le capital social.

La Caisse régionale est autorisée à acquérir un nombre de certificats coopératifs d'investissement ne pouvant excéder 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant son capital social à la date de réalisation des achats, ce qui représente, au 30 juin 2017, 1 710 982 certificats coopératifs

d'investissement. Toutefois, le nombre de certificats coopératifs d'investissement acquis en vue de leur conservation ou de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du capital de la Caisse régionale.

Au 30 juin 2017, dans le cadre du programme de rachat y compris contrat de liquidité, 829 153 titres ont ainsi été achetés pour un montant net de 14,1 millions d'euros.

6.3.1.3. Expositions sensibles selon les recommandations du *Financial Stability Board*

La Caisse régionale ne détient aucune « exposition sensible » telle que définie par le Conseil de Stabilité Financière (Asset Back Securities, Collateralised Debt Obligations...).

6.3.1.4. Perspectives d'évolution et incertitudes sur les risques de marché pour le 2^{ème} semestre 2017

La Caisse régionale est faiblement exposée au risque de marché et poursuit sa politique de gestion extinctive de certains produits complexes (portefeuille de valeur comptable de 39,9 M€ au 30 juin 2017).

La Caisse conserve à son passif 85 M€ de nominal de BMTN soumis aux variations de juste valeur en norme IFRS au titre du spread de crédit de Crédit Agricole S.A.

6.3.2. Gestion du bilan

6.3.2.1. La gestion du risque de taux d'intérêt global

Le risque de taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (trading book).

Il correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt. Une mesure et une analyse de l'exposition au risque de taux d'intérêt global sont effectuées chaque mois et présentées en Comité Financier. Semestriellement, une présentation de l'exposition de la Caisse régionale au risque de taux est faite en Conseil d'Administration.

Pour se protéger d'une exposition défavorable à la variation des taux, la Caisse régionale utilise des instruments de couverture. Cette couverture est composée de 5 470 M€ de swaps et de 800 M€ de CAP en notionnel au 30 juin 2017.

Le suivi du risque de taux se fait chaque mois par la méthode des gaps.

Les limites retenues par la Caisse régionale Nord de France ont été validées par le Conseil d'Administration sur la base des préconisations de Crédit Agricole S.A. :

- Limite en VAN : l'impact en VAN sur l'ensemble des maturités d'un choc de taux de +/- 200 bps et d'un choc inflation de +100 bps ne doit pas dépasser 10% des Fonds Propres prudentiels.

Au 30 juin 2017, l'impact en VAN défavorable pour un choc de taux de -200 bps et un choc inflation de +100 bps s'établit à -195 M€, pour une limite fixée à 220 M€.

- Limite en GAP : la limite de concentration en gap sur 10 ans ne doit pas dépasser 5% du PNB d'activité budgété les années 1 et 2; et ne doit pas dépasser 4% du PNB d'activité budgété les années 3 à 10 (soit respectivement au 30 juin 2017 : 1,2 Mrd€ et 1 Mrd€).

L'exposition de la Caisse régionale respecte les limites en GAP sur l'ensemble des durées.

6.3.2.2. La gestion du risque structurel de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise. La Caisse régionale n'a pas de position de change de cette nature.

6.3.2.3. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

6.3.2.3.1. Gestion du risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité s'appuie sur une méthode avancée de mesure, de gestion et d'encadrement du risque de liquidité, formalisée par une convention de liquidité avec Crédit Agricole S.A. qui établit l'ensemble des principes et règles du dispositif applicable à la Caisse régionale.

Cette méthode vise à assurer le suivi et l'encadrement des principaux risques de liquidité :

- le risque d'illiquidité
- le risque de concentration des échéances
- le risque de transformation en liquidité ou risque de prix de la liquidité

Ce dispositif distingue la gestion du risque de liquidité à court-terme (jusqu'à 1 an) et celui de la liquidité à moyen long-terme (supérieur à 1 an).

Le risque d'illiquidité est encadré par une limite de refinancement à court terme (LCT < 12 mois). L'approche consiste à mesurer les *cash flows* susceptibles d'entrer et de sortir à horizon d'un an et de s'assurer que le solde est constamment positif. Les entrées de liquidité sont calibrées dans un contexte *stressé*, les sorties de liquidité sont appréciées dans un scénario de continuité d'activité commerciale. Les limites d'endettement, déterminées en volume et en durée, sont révisées deux fois par an et contrôlées mensuellement. Elles sont présentées pour approbation au Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

Le pilotage du risque de liquidité à moyen long terme s'appuie sur la mesure du risque de concentration des échéances. Une limite du risque de concentration des échéances, qui détermine un volume maximal des tombées de dette à moyen et long terme, semestre par semestre, a été fixée à 1,8% des encours de crédits de la Caisse régionale et est revue semestriellement sur la base de la consommation constatée de la liquidité au niveau du Groupe.

Les besoins de liquidité à moyen long terme se mesurent par le calcul de gaps de liquidité, sur la base de l'écoulement (selon échéanciers ou conventions) des postes de bilan et hors bilan.

Des limites complémentaires sont en place pour encadrer la gestion du risque de liquidité et de refinancement. Au 30 juin 2017, les limites sont les suivantes :

- **Limites de refinancement par avance globale** : l'encours des avances globales doit être inférieur à 50% des réalisations de crédits à moyen et long terme éligibles auprès de Crédit Agricole S.A.

▪ **Limites de refinancement de marché :**

Emission de Titres de Créances Négociables	Plafond
CDN	1 700 M€
BMTN	2 620 M€ Dont 620 M€ de BMTN subordonnés

Dans le cadre de sa Limite de refinancement Court Terme, la Caisse régionale a diversifié ses ressources par des émissions de CDN et des emprunts en blanc auprès de Crédit Agricole S.A. Avec une stratégie d'optimisation du coût de son refinancement moyen et long terme, la Caisse régionale continue de profiter d'avances dites spécifiques (CRH, Covered bonds...).

6.3.2.3.2. Ratios réglementaires

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Liquidity Coverage Ratio (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires. Les établissements de crédit sont assujettis à une limite sur ce ratio depuis le 1^{er} octobre 2015 avec un seuil minimal à respecter de 80 % au 1^{er} janvier 2017. Le seuil minimal passera à 100% au 1^{er} janvier 2018.

La Caisse régionale Nord de France respecte les exigences en matière de ratio LCR, celui-ci s'établissant à 93.4% au 30 juin 2017.

Le ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio) est un ratio de stock (le LCR étant un ratio de flux) qui compare les actifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an, aux passifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an. La définition du NSFR attribue à chaque élément du bilan une pondération traduisant sa potentialité d'avoir une maturité supérieure à un an. À ce jour certaines pondérations font encore l'objet de discussions et la réglementation européenne n'a pas encore totalement défini ce ratio, qui fera l'objet d'un encadrement réglementaire en 2018.

6.3.2.4. Politique de couverture

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi de :

- couverture de juste valeur (Fair Value Hedge),
- couverture de résultats futurs (Cash Flow Hedge),
- couverture d'un investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Pour se protéger contre des variations de taux, la Caisse régionale utilise des swaps de macro-couverture qui sont justifiés et documentés selon les normes IAS - IFRS.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a mis en place une méthodologie de justification de l'efficacité de la macro-couverture, conformément à ce qui est appliqué dans le Groupe Crédit Agricole et telle que préconisée par la norme IAS 39. Cette méthodologie permet de documenter les relations de couverture sur la base d'échéanciers en encours moyens, de qualifier l'efficacité de la couverture de façon prospective et rétrospective.

Couverture de résultats futurs et d'investissement net en devise

Les couvertures de résultats futurs modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable. Elles comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Au 30 juin 2017, la Caisse régionale Nord de France n'a pas documenté de couverture de résultats futurs, ni de couverture d'investissement net en devise.

6.3.3. Perspectives d'évolution des risques et incertitudes sur les risques de gestion du bilan pour le 2^{ème} semestre 2017

Au 30 juin 2017, le ratio de collecte de bilan par rapport aux crédits alloués s'affiche à 127,7%, contre 125,3% au 31 décembre 2016. La Caisse régionale entend rester un acteur central du financement de son territoire. Sa politique commerciale vise au développement de ses crédits mais aussi de sa collecte malgré le contexte peu favorable de taux et de fiscalité.

Le contexte bas des taux d'intérêt incite également la clientèle à renégocier ses crédits. Cette situation de taux faibles et de renégociation active de la clientèle va continuer de peser sur la marge d'intermédiation.

6.4. Ratio de solvabilité

Conformément à la directive européenne CRD (Capital Requirement Directive), les établissements de crédit sont tenus de respecter un ratio de solvabilité supérieur à 9,25%. Il vise à s'assurer que leurs fonds propres sont suffisants pour faire face notamment à des pertes importantes dues à la défaillance de leur clientèle.

Pour renforcer le dispositif prudentiel, la réglementation Bâle III, transposée en CRD IV, introduit un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et prend en compte de nouveaux risques. Les nouvelles exigences de fonds propres supplémentaires se traduisent sous la forme de « coussins de fonds propres » applicables à partir du 1er janvier 2016, avec pour certains, une phase transitoire. Ils se déclinent de la manière suivante :

- le coussin de conservation de capital visant à absorber les pertes de l'établissement dans une situation d'intense stress économique. Le taux phasé pour 2017 est de 1,25%.
- le coussin de conservation en raison du risque macro-prudentiel ou systémique, constaté au niveau d'un état membre, complétant au cas par cas le coussin de conservation de capital lorsque le superviseur le juge nécessaire. La Caisse régionale n'est pas concernée par ce coussin pour l'exercice 2017.
- Le coussin contracyclique visant à lutter contre une croissance excessive de crédit, non applicable en 2017 à la Caisse régionale. En vision full, le taux maximum est de 2.5%. Il s'agit d'un coussin spécifique à chaque établissement.
- Le coussin pour risque systémique visant à se prémunir contre un risque de propagation d'une crise à l'ensemble du secteur financier. Ce coussin ne s'applique pas au niveau de la Caisse régionale.

Au 30 juin 2017, les fonds propres prudentiels du Groupe Crédit Agricole Nord de France, évalués sur base consolidée suivant les normes Bâle III, s'élèvent à 2 186 M€ et le Ratio Bâle III s'élève à 19,3% en phasé et à 19,4% en non phasé.

6.5. Risques opérationnel et de non-conformité

6.5.1. Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- **gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels** supervisée par la Direction Générale via le volet risques opérationnels du Comité de gestion des Risques,
- **identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies**, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- **collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes** pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- **calcul et allocation des fonds propres réglementaires** au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- **réalisation périodique d'un tableau de bord** des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le Manager des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

Le Manager du Risque Opérationnel rend compte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par Directeur Général de la Caisse régionale.

La Direction Générale est par ailleurs informée mensuellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de second niveau sont destinataires de ces informations. Le Conseil d'Administration est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Calcul des Fonds Propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels,
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard,
- de favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs Groupe mis en place dans la Caisse régionale visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9% sur une période de un an; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type *lost distribution approach* qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital de la Caisse régionale est prise en charge par celle-ci à partir de principes définis au niveau national. Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- pédagogie, de manière à favoriser l'appropriation par la direction générale et les métiers ;
- robustesse : capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Expositions

Le coût brut du risque opérationnel pur s'établit à 1 673 K€, stable par rapport à l'année dernière et représente 0,65% du PNB d'activité sachant que la Caisse régionale a reconduit fin 2016 un seuil d'appétence au risque opérationnel équivalent à un rapport coût du risque/PNB d'activité de 1,5%.

Le coût brut du risque opérationnel frontière crédit évolue fortement à 800 K€ vs 128 K€ au 30/06/2016 suite à la révision des méthodes de collecte et représente 0,31% du PNB d'activité.

Des plans d'action correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition de la Caisse régionale au Risque Opérationnel.

Plans de continuité d'activité

Conformément à la réglementation CRBF 2004-02, la Caisse régionale Nord de France a nommé dès 2004 un Responsable des Plans de Continuité d'Activité (RPCA).

Les travaux menés depuis lors ont eu pour objectif de couvrir les quatre zones de risque suivantes :

- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre sur le système informatique (attaque virale massive, indisponibilité physique ou logique du système),
- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre immobilier sur le Siège Social de la Caisse régionale,
- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre chez un prestataire réalisant une prestation de service essentielle externalisée au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014,
- Le risque d'interruption consécutif à l'indisponibilité du personnel (épidémie, grève etc.).

L'ensemble de ces travaux s'intègre dans le cadre de la politique de continuité d'activité du Groupe.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France utilise l'outil Groupe SIMCA (Système Informatisé du Management de la Continuité d'Activités) pour la gestion de ces plans de continuité d'activités.

La Caisse régionale a réalisé le 21/11/2016 un test de repli partiel des personnes situées sur le site administratif de Lille vers celui d'Arras et validé sa stratégie de repli en cas d'indisponibilité des locaux.

Assurances et couverture des risques

Dans la perspective d'une protection de son patrimoine et de son résultat, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a souscrit de multiples polices d'assurances telles que des assurances couvrant le risque global de banque (détournements-escroqueries, cambriolages, moyens de paiement...), des assurances contre les préjudices financiers ou encore des assurances multirisques (bureaux, automobiles, machines).

A ces assurances, s'ajoutent une couverture des responsabilités civiles (exploitation, courtage, mandataires sociaux) garantissant la protection des partenaires du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

6.5.2. Risque juridique

À la connaissance de la Caisse régionale Nord de France, il n'existe, au 30 juin 2017 aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu récemment, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale et du groupe Crédit Agricole.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 10 mai 2017, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Nord de France a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance de Lille par quelques porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). Les arguments qu'elle développe sont sans fondement et la Caisse régionale de Nord de France est donc très confiante sur l'issue de cette procédure.

6.5.3. Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité constitue le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaires, de perte financière ou d'atteinte à la réputation lié au non-respect de dispositions législatives, réglementaires, professionnelles ou déontologiques propres aux activités bancaires et financières.

L'information concernant ce risque est traitée dans la partie relative au dispositif de contrôle interne.

7. Dispositif de Contrôle Interne

La Caisse régionale Nord de France exerce un contrôle continu sur ses activités.

L'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne s'inscrivent dans les normes définies par le Groupe Crédit Agricole conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014.

Le Contrôle Interne mis en œuvre par la Caisse régionale a pour objectif de vérifier :

- la conformité de l'organisation, des procédures internes et des opérations réalisées par rapport aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, normes et usages professionnels et déontologiques, orientations stratégiques décidées par les dirigeants effectifs, la qualité de l'information comptable et financière et, en particulier, des conditions d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de cette information,
- l'efficacité du dispositif de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et des résultats, avec la fixation de limites de risques validées par le Conseil d'Administration,
- la prévention et la détection des fraudes et des risques opérationnels,
- la qualité des systèmes d'information et des systèmes de communication.

La responsabilité de veiller à la cohérence, l'exhaustivité et l'efficacité du Contrôle Interne est partagée entre quatre fonctions, nominativement désignées auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) via Crédit Agricole S.A. :

- le Responsable de la fonction Gestion des risques :
Rattaché directement au Directeur Général de la Caisse régionale, il s'assure de la mise en œuvre des systèmes de mesure et de surveillance des risques sur le périmètre des entreprises surveillées sur base consolidée.

- **le Responsable du Contrôle Permanent :**
Rattaché directement au Directeur des Risques et Contrôles permanents, il vérifie le bon déploiement, l'exhaustivité, la réalité et la pertinence du dispositif global de contrôles dans le respect des dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014.

- **le Responsable du Contrôle de la Conformité :**
Rattaché au Directeur des Risques et Contrôles Permanents, il est Responsable du Contrôle des Services d'Investissement (RCSI), de la sécurité financière, des sanctions internationales et des réglementations en matière de commercialisation de produits. Il veille, en liaison notamment avec le service Juridique, au respect des lois et règlements, des normes professionnelles et déontologiques applicables aux activités bancaires et financières ainsi qu'au respect des procédures internes.

- **le Responsable du Contrôle Périodique :**
Rattaché directement au Directeur Général de la Caisse régionale, il assure le niveau ultime de contrôle de l'ensemble du dispositif de Contrôle Interne, Contrôle Permanent, Contrôle de la Conformité et Contrôle des Prestations Essentielles Externalisées compris.

La coordination des fonctions de contrôle et le suivi du dispositif de Contrôle Interne sont assurés par un Comité de Contrôle Interne se réunissant trimestriellement et dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale.

Les Responsables du Contrôle Interne rendent compte semestriellement au Conseil d'administration et au Comité d'audit de l'activité de contrôle interne au sein de la Caisse régionale et des principales évolutions sur chaque domaine de risque.

Les dispositifs de mesure et de surveillance des risques (contrepartie, marché, taux, opérationnels...) sont assurés par des instances telles que le Comité de Gestion des Risques et le Comité Financier et régulièrement présentés au Comité des risques et au Conseil d'administration.

Enfin, le rapport du Président du Conseil d'administration pour l'exercice 2016, rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Caisse régionale, a été établi et diffusé à l'issue de l'Assemblée Générale ayant approuvé les comptes.

7.1. Contrôle Permanent et Périodique

Le dispositif mis en place qui s'étend aux entreprises surveillées sur base consolidée par la Caisse régionale, repose sur l'indépendance et la spécialisation des contrôles qui se répartissent en trois catégories.

- Les contrôles permanents de premier degré réalisés par l'encadrement des services ou des agences éventuellement complétés par des contrôles automatiques.

- Les contrôles permanents de deuxième degré permettant aux services ayant délégué des activités, notamment en agence, de s'assurer du respect des procédures. Un contrôle permanent de second niveau est aussi exercé par des fonctions spécialisées : Contrôle des Risques Crédit, Contrôle Comptable et Financier, Contrôle de la Conformité,

- Les contrôles périodiques par le Service Audit, garant de la qualité des contrôles opérés au sein de la Caisse régionale, qui constituent le troisième degré. Ce service est directement rattaché au Directeur Général et agit en toute indépendance dans le cadre d'un cycle pluriannuel.

Le contrôle de la sécurité informatique des systèmes d'information (communautaire et privatif) est, conformément aux exigences du Groupe face à la montée des risques cyber, désormais confié au Chief Information Security Officer (CISO), fonction que la Caisse régionale a choisi d'externaliser via un centre de coopération dénommé CASIHA depuis Avril 2017.

Ce centre travaille de concert avec le CISO du GIE CA-TECHNOLOGIES et SERVICES pour le SIU NICE et avec le référent de la Caisse régionale pour le périmètre de l'informatique privative. Le contrôle annuel de la conformité du système d'information NICE est sous la responsabilité du GIE CA-TECHNOLOGIES et SERVICES, conformément à ses obligations contractuelles avec les Caisses régionales. Les contrôles permanents de second degré sont eux réalisés par le Pilote des Risques du Système d'Information (PRSI) de la Caisse régionale.

7.2. Contrôle de la Conformité

Sur la base du plan de contrôle annuel de la Conformité mis en place au sein de la Caisse régionale, des contrôles sont réalisés afin d'évaluer le correct respect des procédures internes qui doivent permettre de prévenir les principaux risques de non-conformité.

De même, les nouvelles activités et nouveaux produits sont validés et les dysfonctionnements de conformité traités.

Les principales actions entreprises au cours du premier semestre 2017 ont porté sur :

- la présentation et la mise à disposition des collaborateurs de la Caisse régionale de la Charte éthique Groupe et des vidéos de sensibilisation correspondantes,
- la formation spécifique « lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme », dispensée auprès de l'ensemble des collaborateurs, et la formation « conflits d'intérêts » destinée aux collaborateurs concernés,
- le déploiement d'un plan d'actions relatif à la mise en conformité des clients haut de gamme et d'un plan d'identification et de traitement des personnes politiquement exposées domestiques et de leurs affiliés, dans le cadre du déploiement de la 4^{ème} Directive Européenne de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme,
- le lancement d'une nouvelle action de mise en conformité des conventions CTO/PEA,
- la réalisation de la seconde cartographie de l'exposition de la Caisse régionale aux risques liés aux sanctions internationales (EWRA).

Le Responsable de la Conformité rend compte à la Direction Générale de la cohérence, de l'exhaustivité et de l'efficacité du dispositif de contrôle des risques de non-conformité dans le cadre des Comités de Contrôle Interne.

7.3. Comptes inactifs et déshérence

La loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence est entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

Elle a pour but d'inviter les banques à détecter l'inactivité des comptes (ou coffre-fort) bancaires ouverts en leurs livres, à rechercher la cause de cette inactivité qui peut résulter d'un oubli ou du décès du titulaire, et à informer les personnes intéressées des conséquences potentielles de cette inactivité.

Un compte est considéré comme inactif dès lors :

- qu'il n'a enregistré aucun mouvement pendant une période de 12 mois consécutifs (5 ans pour un compte-titres ou compte épargne) ;
- et que son titulaire (son représentant légal ou une personne habilitée) ne s'est pas manifesté auprès de l'établissement teneur du compte, ni n'a effectué aucune opération

sur un autre compte ouvert à son nom dans le même établissement, pendant cette même période.

Lorsque le titulaire du compte est décédé, cette période a pour point de départ la date du décès.

A chaque étape du traitement (détection des comptes en inactivité, transfert des fonds à la CDC), une information est faite auprès des titulaires, représentants, ayants-droit et mandataires de ces comptes.

Produits concernés

Cette loi s'applique aux comptes ouverts à des particuliers, à des sociétés, associations, comité d'entreprises et autres personnes morales.

D'autre part, elle vise :

- les comptes bancaires inactifs : comptes de dépôt et comptes courants, comptes d'épargne réglementée ou non, comptes de titres financiers (incluant donc les certificats coopératifs d'investissement) et comptes parts sociales ;
- Les coffres-forts inactifs.

Transfert des fonds à la Caisse des Dépôts et Consignation

En l'absence de manifestation du client ou d'opération sur le compte, la banque dépose le solde des comptes restés inactifs à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) :

- à l'issue d'un délai de 3 ans suivant le décès du titulaire du compte ;
- à l'issue d'un délai de 10 ans suivant le début de la période d'inactivité du compte si le titulaire est en vie ;
- pour les PEL (Plans d'épargne logement) à l'issue d'un délai de 20 ans suivant le début de la période d'inactivité du PEL, si le titulaire ne détient aucun autre compte dans le même établissement.

Les sommes non réclamées par leurs titulaires ou leurs ayants droit seront acquises à l'Etat :

- à l'issue d'un délai de 27 ans à compter de leur dépôt à la CDC dans le cas des personnes défuntées ;
- à l'issue d'un délai de 20 ans à compter de la date de ce dépôt si le titulaire est en vie ;
- à l'issue d'un délai de 10 ans à compter de la date de ce dépôt si le compte concerné était un PEL et que le titulaire vivant ne détenait aucun autre compte dans le même établissement.

Pour l'année 2016, le nombre de comptes inactifs est de 47 590 pour un montant de 29,3 M€, et 4 630 comptes inactifs, pour un montant de 3,8 M€, ont été remontés à la CDC.

COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2017

COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2017

**Examinés par le Conseil d'administration du Crédit Agricole Nord de France en date du
28 Juillet 2017**

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	31
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	33
COMPTE DE RESULTAT	33
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	34
BILAN ACTIF	35
BILAN PASSIF	36
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	39
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES	41
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES	41
2. PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE	47
3. NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	48
3.1. <i>Produits et Charges d'intérêts</i>	48
3.2. <i>Commissions nettes</i>	49
3.3. <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	49
3.4. <i>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	51
3.5. <i>Produits et charges nets des autres activités</i>	51
3.6. <i>Charges générales d'exploitation</i>	52
3.7. <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	52
3.8. <i>Coût du risque</i>	53
3.9. <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	53
3.10. <i>Impôts</i>	53
3.11. <i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	55
4. INFORMATIONS SECTORIELLES	58
5. NOTES RELATIVES AU BILAN	59
5.1. <i>Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	59
5.2. <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	61
5.3. <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</i>	62
5.4. <i>Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers</i>	64
5.5. <i>Exposition au risque souverain</i>	65
5.6. <i>Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</i>	66
5.7. <i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées</i>	67
5.8. <i>Immeubles de placement</i>	68
5.9. <i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	69
5.10. <i>Écarts d'acquisition</i>	69
5.11. <i>Provisions</i>	70
5.12. <i>Capitaux propres</i>	72
6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	73
7. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	75
8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	75
8.1 <i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i>	75
8.2 <i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	79
9. PARTIES LIEES	82
10. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2017	83
11. ÉVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2017	83

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La société tête de groupe est le Crédit Agricole Nord de France, société coopérative à capital et personnel variables, dont le siège social est à Lille – 10 avenue Foch, immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 440 676 559.

Le groupe Crédit Agricole Nord de France est une composante du groupe Crédit Agricole.

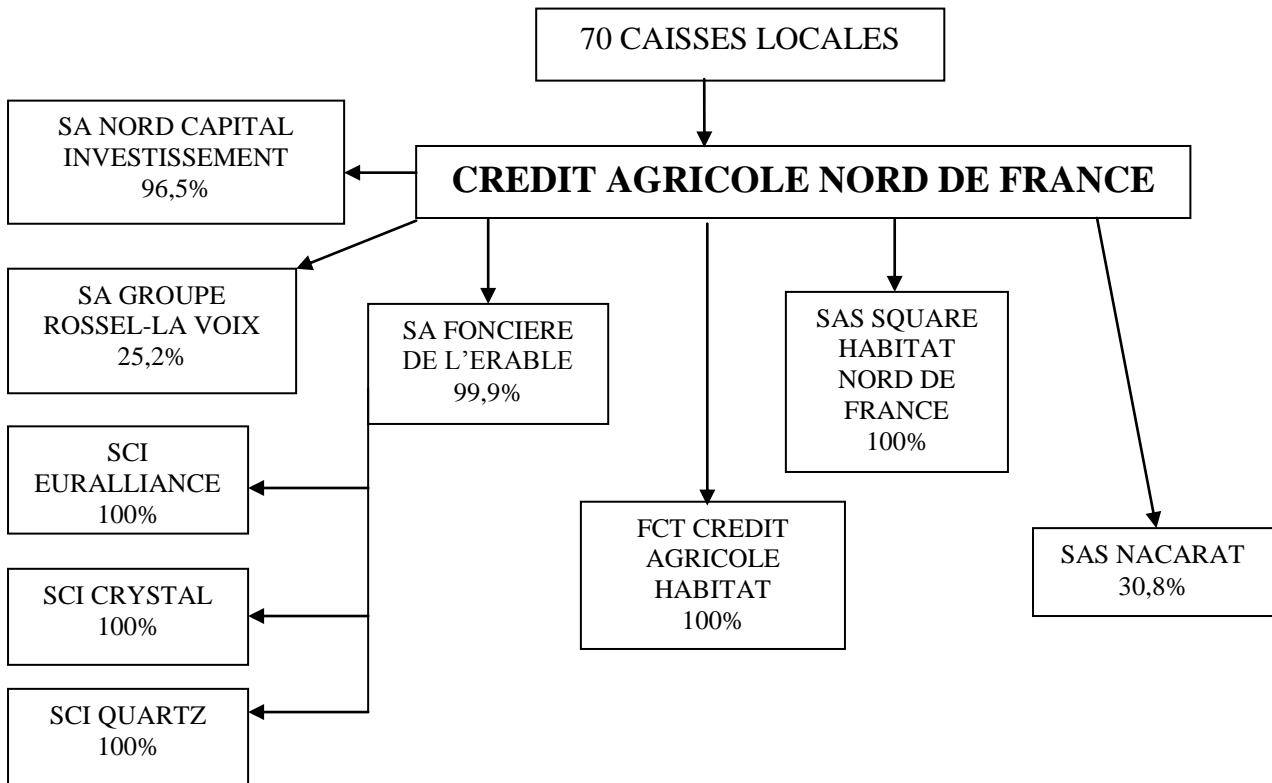
Le Crédit Agricole Nord de France émet des certificats coopératifs d'investissement qui sont cotés sur l'Euronext Paris.

De par la loi bancaire, le Crédit Agricole Nord de France est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Il est soumis à la réglementation bancaire et est régi par le Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées au Crédit Agricole Nord de France, 70 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les états financiers consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, incluent les comptes de la Caisse régionale, les comptes des 70 Caisses locales et ceux de ses principales filiales (FCT Crédit Agricole Habitat, SA Nord Capital Investissement, SCI Euralliance, SCI Crystal, SCI Quartz, SAS Square Habitat Nord de France, SA Foncière de l'Erable, SAS Nacarat et SA Groupe Rossel-La Voix).

Ces sociétés sont consolidées dans les comptes de la Caisse régionale selon la méthode globale pour les entités sous contrôle exclusif et les entités sous contrôle conjoint et selon la méthode de la mise en équivalence pour les entités sous influence notable.

Groupe Crédit Agricole Nord de France



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Intérêts et produits assimilés	3.1	305 506	630 710	325 145
Intérêts et charges assimilées	3.1	- 176 401	- 370 847	- 182 313
Commissions (produits)	3.2	149 479	282 267	140 802
Commissions (charges)	3.2	- 25 432	- 45 587	- 21 682
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	3 763	7 628	2 314
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4	42 927	60 532	45 408
Produits des autres activités	3.5	23 283	46 898	23 338
Charges des autres activités	3.5	- 5 084	- 12 283	- 6 861
PRODUIT NET BANCAIRE		318 041	599 318	326 151
Charges générales d'exploitation	3.6	- 189 796	- 346 511	- 184 425
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.7	- 6 265	- 13 990	- 6 832
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		121 980	238 817	134 894
Coût du risque	3.8	- 6 965	- 32 214	- 16 103
RESULTAT D'EXPLOITATION		115 015	206 603	118 791
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		175	1 259	1 226
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.9	72	- 98	- 231
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
RESULTAT AVANT IMPOT		115 262	207 764	119 786
Impôts sur les bénéfices	3.10	- 24 644	- 63 562	- 28 545
Résultat net d'impôt des activités abandonnées				
RESULTAT NET		90 618	144 202	91 241
Participations ne donnant pas le contrôle		33	253	61
RESULTAT NET PART DU GROUPE		90 585	143 949	91 180

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>Notes</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Résultat net	90 618	144 202	91 241
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	3.11	- 3 599	- 2 809
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence		- 3 599	- 2 809
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	3.11		
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	3.11	1 241	967
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	3.11		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		- 2 358	- 1 842
Gains et pertes sur écarts de conversion	3.11		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	3.11	15 142	12 924
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	3.11		6 406
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence		15 142	12 924
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	3.11		- 25
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	3.11	- 150	518
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	3.11		9
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			9
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		14 992	13 426
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		14 992	11 068
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		105 610	155 270
Dont part du Groupe		105 439	154 904
Dont participations ne donnant pas le contrôle		171	366
			120

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2017	31/12/2016
Caisse, banques centrales		107 899	126 044
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1 - 5.5	117 689	126 909
Instruments dérivés de couverture		18 691	14 134
Actifs financiers disponibles à la vente	5.2 - 5.4 - 5.5	2 862 522	2 704 141
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.3 - 5.4 - 5.5	2 449 610	2 306 382
Prêts et créances sur la clientèle	5.3 - 5.4 - 5.5	21 167 108	20 187 078
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		59 266	93 728
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.4 - 5.5	483 797	602 799
Actifs d'impôts courants et différés		31 326	8 119
Comptes de régularisation et actifs divers		963 852	688 778
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Participation aux bénéfices différée			
Participation dans les entreprises mises en équivalence		71 935	73 206
Immeubles de placement	5.8	122 008	120 696
Immobilisations corporelles	5.9	98 981	100 317
Immobilisations incorporelles	5.9	4 396	4 299
Ecarts d'acquisition	5.10		
TOTAL DE L'ACTIF		28 559 080	27 156 630

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2017	31/12/2016
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	147 387	159 855
Instruments dérivés de couverture		168 955	201 294
Dettes envers les établissements de crédit	5.6	15 076 115	14 083 405
Dettes envers la clientèle	5.6	7 341 389	7 073 589
Dettes représentées par un titre	5.7	872 108	914 163
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		6 435	7 230
Passifs d'impôts courants et différés		44 373	20 952
Comptes de régularisation et passifs divers		705 869	589 804
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	5.11	100 601	105 689
Dettes subordonnées	5.7	444 195	445 324
Total dettes		24 907 427	23 601 305
Capitaux propres		3 651 653	3 555 325
Capitaux propres part du Groupe		3 647 548	3 551 168
Capital et réserves liées		790 024	763 440
Réserves consolidées		2 702 552	2 594 247
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		64 387	49 532
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			
Résultat de l'exercice		90 585	143 949
Participations ne donnant pas le contrôle		4 105	4 157
TOTAL DU PASSIF		28 559 080	27 156 630

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe								Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés		
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Capitaux propres	
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables				Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>																
Capitaux propres au 1er janvier 2016	338 542	3 053 198	- 13 980		3 377 760	43 160	- 4 583	38 577		3 416 337	4 762	803		803	5 565	3 421 902
Augmentation de capital	8 495				8 495					8 495						8 495
Variation des titres autodétenus			- 388		- 388					- 388						- 388
Dividendes versés au 1er semestre 2016		- 29 698			- 29 698					- 29 698	- 252				- 252	- 29 950
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		5 273			5 273					5 273	- 1 520				- 1 520	3 753
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	8 495	- 24 425	- 388		- 16 318					- 16 318	- 1 772				- 1 772	- 18 090
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						5 139	- 1 842	3 297		3 297		59		59	59	3 356
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence		- 5 013			- 5 013	- 17		- 17		- 5 030						- 5 030
Résultat du 1er semestre 2016									91 180	91 180	61				61	91 241
Autres variations		19			19					19						19
Capitaux propres au 30 juin 2016	347 037	3 023 779	- 14 368		3 356 448	48 282	- 6 425	41 857	91 180	3 489 485	3 051	862		862	3 913	3 493 398
Augmentation de capital	6 104				6 104					6 104						6 104
Variation des titres autodétenus			- 54		- 54					- 54						- 54
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle											- 2				- 2	- 2
Mouvements liés aux paiements en actions		439			439					439						439
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	6 104	439	- 54		6 489					6 489	- 2				- 2	6 487
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						2 860	- 516	2 344		2 344		53		53	53	2 397
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence		83			83	1		1		84						84
Résultat du 2nd semestre 2016									52 769	52 769	192				192	52 961
Autres variations		- 5 333			- 5 333	5 330		5 330		- 3		1		1	1	- 2
Capitaux propres au 31 décembre 2016	353 141	3 018 968	- 14 422		3 357 687	56 473	- 6 941	49 532	143 949	3 551 168	3 241	916		916	4 157	3 555 325
Affectation du résultat 2016		143 949			143 949				- 143 949							
Capitaux propres au 1er janvier 2017	353 141	3 162 917	- 14 422		3 501 636	56 473	- 6 941	49 532	0	3 551 168	3 241	916		916	4 157	3 555 325
Augmentation de capital	26 959				26 959					26 959						26 959
Variation des titres autodétenus			- 375		- 375					- 375						- 375
Dividendes versés au 1er semestre 2017		- 35 479			- 35 479					- 35 479	- 216				- 216	- 35 695
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		2			2					2	- 7				- 7	- 5
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	26 959	- 35 477	- 375		- 8 893					- 8 893	- 223				- 223	- 9 116
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						14 854		14 854		14 854		138		138	138	14 992
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence		- 215			- 215					- 215						- 215
Résultat du 1er semestre 2017									90 585	90 585	33				33	90 618
Autres variations		48			48	1		1		49						49
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2017	380 100	3 127 273	- 14 797		3 492 576	71 328	- 6 941	64 387	90 585	3 647 548	3 051	1 054		1 054	4 105	3 651 653

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle

Les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 3,65 milliards d'euros au 30 juin 2017 contre 3,56 milliards au 31 décembre 2016. Leur évolution résulte principalement des mouvements opposés suivants :

- augmentation de capital des Caisses Locales (26,96 millions d'euros), résultat du 1^{er} semestre 2017 (90,58 millions d'euros) et écarts de réévaluation (14,85 millions d'euros),
- distribution des dividendes de l'exercice 2016 (29,97 millions d'euros par la Caisse régionale Nord de France et 5,51 millions d'euros par les Caisses Locales).

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	1er semestre 2017	1er semestre 2016	31/12/2016
Résultat avant impôt	115 262	119 786	207 764
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	6 265	6 832	13 989
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	1 828	18 525	44 293
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	- 175	- 1 226	- 1 259
Résultat net des activités d'investissement	- 321	- 1 535	- 7 191
Résultat net des activités de financement	11 248	13 530	27 157
Autres mouvements	29 122	20 590	17 821
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	47 967	56 716	94 810
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	973 780	326 605	1 293 829
Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 737 623	- 142 319	- 428 233
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 128 697	122 910	84 248
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 186 042	- 186 372	- 102 483
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1)	1 232		
Impôts versés	- 24 606	- 40 519	- 62 562
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 101 956	80 305	784 799
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	61 273	256 807	1 087 373
Flux liés aux participations (2)	- 408	69 092	- 775 982
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 4 954	- 1 424	- 5 778
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	- 5 362	67 668	- 781 760
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)	- 8 908	- 21 169	- 14 994
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)	51 110	- 12 544	- 127 310
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	42 202	- 33 713	- 142 304
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	98 113	290 762	163 309
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	299 492	136 262	136 262
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	126 044	125 785	125 785
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	173 448	10 477	10 477
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	397 505	426 919	299 492
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	107 899	115 530	126 044
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	289 606	311 389	173 448
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	98 013	290 657	163 230

(*) Composé du solde net des postes Caisses et banques centrales, hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en actifs non courants destinés à être cédés)

(**) Composé du solde des postes Comptes ordinaires débiteurs sains et Comptes et prêts au jour le jour sains tels que détaillés en note 5.3 et des postes Comptes ordinaires créditeurs et Comptes et emprunts au jour le jour tels que détaillés en note 5.6 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Pour le 1^{er} semestre 2017, ce montant correspond aux dividendes de la SAS NACARAT.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Pour le 1^{er} semestre 2017, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du groupe est non significatif.

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend notamment :

- le paiement :

- des intérêts aux parts sociales aux sociétaires à hauteur de 5,51 millions d'euros,
- des dividendes CCI pour un montant de 15,67 millions d'euros,
- des dividendes CCA pour un montant de 14,30 millions d'euros.

- la souscription de parts sociales pour 26,96 millions d'euros dans les Caisses Locales.

(4) Concerne les titres sénior émis par le FCT Crédit Agricole Habitat souscrits par le public pour 63,49 millions d'euros et le règlement des charges d'intérêts liées aux dettes subordonnées pour 11,25 millions d'euros.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du Groupe Crédit Agricole Nord de France au 30 juin 2017 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2016 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Cela concerne en particulier :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRS 9 Instruments financiers Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 ^{er} janvier 2018	Oui

- **Norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients**

La norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 (conformément au règlement UE 2016/1905). L'amendement « Clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires est en cours d'adoption par l'Union européenne et devrait entrer en vigueur à la même date.

Pour la première application de cette norme, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif au 01/01/2018, sans comparatif au niveau de l'exercice 2017, et en indiquant en annexe les éventuelles incidences de la norme sur les différents postes des états financiers.

La norme IFRS 15 remplacera les normes IAS 11 *Contrats de construction*, IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15 *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18 *Transferts d'actifs provenant de clients* et SIC 31 *Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité*.

Elle regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Sur la base des conclusions de l'étude d'impact menée au cours de ce semestre, le Groupe estime que la mise en œuvre de la norme IFRS 15 n'aura pas d'impact significatif dans les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2018.

- **Norme IFRS 9 Instruments Financiers**

La norme IFRS 9 *Instruments Financiers* est appelée à remplacer la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

- Les principales évolutions apportées par la norme
Classement et évaluation des actifs financiers

Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (*i.e.* prêt, avance, crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (*i.e.* action).

S'agissant des instruments de dettes (prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

- Les trois modèles de gestion :
 - Le *modèle de pure collecte* dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie ;
 - Le *modèle mixte* dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder l'actif s'il existe une opportunité ; et
 - Le *modèle de pure cession* dont l'intention est de céder l'actif.

- Les caractéristiques contractuelles (test "*Solely Payments of Principal & Interests*" ou test "SPPI") :

Ce second critère est appliqué aux caractéristiques contractuelles du prêt ou du titre de dette pour en déduire l'éligibilité définitive de l'instrument à une catégorie comptable de classement et d'évaluation.

Lorsque l'instrument de dette a des flux de trésorerie attendus qui ne reflètent pas uniquement des éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts (*i.e.* taux simple), ses caractéristiques contractuelles sont jugées trop complexes et dans ce cas, le prêt ou le titre de dette est comptabilisé à la juste valeur par résultat quel que soit le modèle de gestion. Sont visés les instruments qui ne respectent pas les conditions du test "SPPI".

Sur cet aspect, le Groupe Crédit Agricole Nord de France est attentif à la publication en avril par l'IASB d'un exposé sondage relatif aux instruments de dettes avec des options de remboursement anticipé symétriques, et prendra en compte le cas échéant les conclusions de cet amendement lorsqu'il sera définitif.

Sur la base des critères énoncés ci-dessus :

- Un instrument de dette est comptabilisé au coût amorti à condition d'être détenu en vue d'en percevoir les flux de trésorerie représentatifs uniquement d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test "SPPI".
- Un instrument de dette est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables à condition d'être dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de revente en fonction des opportunités, sous réserve que ses caractéristiques contractuelles soient également représentatives d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test "SPPI".
- Un instrument de dette qui n'est pas éligible à la catégorie coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables est enregistré en juste valeur par résultat. C'est le cas notamment des instruments de dette dont le modèle de gestion est de pure cession. Cela concerne également les parts d'OPCVM non consolidées qui sont des instruments de dette ne respectant pas le test "SPPI" indépendamment du modèle de gestion.

S'agissant des instruments de capitaux propres (investissements de type actions), ils doivent être, par défaut, comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction).

En synthèse, l'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 par le Groupe Crédit Agricole Nord de France devrait conduire:

- A une augmentation des actifs à la juste valeur par résultat compte tenu du reclassement des OPCVM et de la majorité des instruments de capitaux propres dans cette catégorie ce qui entraînera une volatilité accrue du résultat ;
- Au classement en coût amorti de la grande majorité des prêts et créances, ceux-ci respectant le test "SPPI" ;
- Au classement en juste valeur par capitaux propres recyclables ou au coût amorti des instruments de dette en fonction de la documentation du modèle de gestion documenté en date de première application.

Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues ("*Expected Credit Losses*" ou "ECL") sur les crédits et les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée par la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et ceux attendus (incluant le principal et les intérêts).

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "*LGD*").

Le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes :

- 1^{ère} étape : dès la comptabilisation initiale de l'instrument (prêt, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2^{ème} étape : dans un deuxième temps, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes prévues sur sa durée de vie ;
- 3^{ème} étape : dans un troisième temps, dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité.

Concernant la deuxième étape, le suivi et l'estimation de la dégradation significative du risque de crédit peuvent être effectués sur une base individuelle de niveau transactionnel ou sur une base collective de niveau portefeuille en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques communes de risque de crédit. La démarche repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarii raisonnables.

Cette dégradation dépend du niveau de risque à la date de comptabilisation initiale et doit être constatée avant que la transaction ne soit dépréciée (3^{ème} étape).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe Crédit Agricole Nord de France s'inscrit dans le processus du groupe Crédit Agricole fondé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères absolus et relatifs qui s'imposent à l'ensemble des entités du Groupe;
- Un deuxième niveau lié à l'appréciation en local de critères qualitatifs du risque porté par le Groupe sur ses portefeuilles pouvant conduire à durcir les critères de dégradation définis en premier niveau (bascule d'un portefeuille ou sous-portefeuille en étape 2 d'ECL à maturité).

Il existe une présomption réfutable de dégradation significative en présence d'un impayé de plus de trente jours. Le Groupe pourra réfuter cette présomption sur le périmètre des encours pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits, en particulier les expositions suivies en méthodes avancées, considérant que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayés de plus de trente jours.

Concernant le périmètre des instruments entrant dans la troisième étape de provisionnement, le Groupe alignera la définition de la défaillance avec celle du défaut actuellement utilisée en gestion pour des fins réglementaires.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

En synthèse, le nouveau modèle de provisionnement d'IFRS 9 pourrait conduire à une augmentation du montant des dépréciations sur les prêts et titres comptabilisés au bilan au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables, et sur les engagements hors bilan ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et les créances commerciales.

Comptabilité de couverture

Sur la comptabilité de couverture (hors opérations de macro-couverture de juste valeur), la norme IFRS 9 prévoit des évolutions limitées par rapport à IAS 39. Les dispositions de la norme s'appliquent au périmètre suivant :

- Toutes les opérations de micro-couverture ; et
- Les opérations de macro-couverture de flux de trésorerie uniquement.

Les opérations de macro-couverture de Juste Valeur de risque de taux sont exclues et peuvent rester dans le champ d'IAS 39 (option).

Lors de la première application de la norme IFRS 9, deux possibilités sont offertes par la norme :

- Appliquer le volet « couverture » IFRS 9 ; ou
- Maintenir IAS 39 jusqu'à l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des relations de couverture (au plus tard lorsque le texte macro-couverture de Juste Valeur de taux sera adopté par l'Union européenne).

Conformément à la décision du Groupe, le Groupe Crédit Agricole Nord de France n'appliquera pas ce volet de la norme.

Toutefois, des informations devront être fournies dans les annexes aux états financiers avec une granularité accrue sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

Autres dispositions de première application

La norme IFRS 9 permet d'appliquer de manière anticipée les dispositions relatives au risque de crédit propre des passifs financiers désignés en juste valeur par résultat sur option, à savoir la reconnaissance des variations de valeur liées au risque de crédit propre en autres éléments du résultat global non recyclables. A ce stade, conformément à l'orientation du Groupe, le Groupe Crédit Agricole Nord de France n'envisage pas d'appliquer par anticipation ces dispositions.

- Le déploiement du projet dans le groupe Crédit Agricole

Le Groupe Crédit Agricole Nord de France fait partie intégrante du projet Groupe qui s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 dans les délais requis, en associant l'ensemble des fonctions comptables, finances, risques et informatiques.

Les étapes du projet et les réalisations à date

Au premier semestre 2015, les travaux ont porté sur :

- L'analyse des dispositions de la norme, avec une attention particulière sur les changements induits par les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers et par la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui requiert de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL) ;
- L'identification des questions clés et des principaux sujets d'interprétation comptable à partir des premiers macro-chiffrages des impacts de la norme.

Après cette étape d'analyse et de diagnostic, le Groupe Crédit Agricole Nord de France a pris part à la phase de mise en œuvre du projet à partir de septembre 2015.

Par ailleurs, durant l'année 2016, le Groupe Crédit Agricole Nord de France a été associé aux principales réalisations qui ont concerné :

- Les chantiers normatifs avec l'identification des principaux impacts sur les états financiers et la définition du processus cible de provisionnement du Groupe qui s'est concrétisé par la rédaction d'un cadre méthodologique commun ;
- Les chantiers méthodologiques Groupe de définition des options possibles concernant la formule de calcul des provisions, la dégradation significative et le *forward looking*, ainsi que la méthodologie de calcul de la juste valeur des crédits ;
- Des simulations provisoires des impacts de la nouvelle norme sur les états financiers et les fonds propres prudentiels, notamment pour répondre au mieux aux demandes de l'Autorité Bancaire Européenne au niveau du groupe Crédit Agricole. Ces travaux ont été effectués sur la base des données comptables au 31/12/2015 de niveau Groupe ;
- Les chantiers informatiques avec des impacts majeurs dans les systèmes d'information, impliquant des travaux de spécifications sur les outils Risques et Finance et des choix d'outils mutualisés, à savoir : un outil central de provisionnement et pour les titres de dettes côtés un outil d'analyse des caractéristiques contractuelles permettant l'industrialisation du test "SPPI".

Les travaux de déploiement se poursuivent en 2017 et ont intégré des chiffrages d'impact sur la base des états financiers au 31 décembre 2016 afin de répondre notamment à la demande de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE). Ces travaux seront finalisés courant 2017.

- Transition

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, le Groupe Crédit Agricole Nord de France ne prévoit pas de retraiter les états financiers présentés en comparaison avec ceux de l'année 2018.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2017 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2017.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 16 et la norme IFRS 17.

La norme IFRS 16 Contrats de location remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4, Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15, Avantages dans les contrats de location et SIC 27, Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole est en cours de réalisation avec des premiers résultats attendus d'ici la fin de l'année 2017.

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance remplacera IFRS 4. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. La principale évolution apportée par la norme IFRS 17 porte sur la valorisation des contrats d'assurance. Le Groupe Crédit Agricole Nord de France participe à la phase de mise en œuvre du projet lancé par le Groupe afin d'identifier les enjeux et les impacts de la norme.

Par ailleurs, plusieurs amendements et une interprétation à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe, qui s'appliquent respectivement au 1^{er} janvier 2017 et au 1^{er} janvier 2018 sous réserve de leur adoption par l'Union européenne. Il s'agit d'une part des amendements à IAS 7 Etat des flux de trésorerie, à IAS 12 Impôts sur le résultat et à IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*. Et d'autre part, il s'agit des amendements à IFRS 2 *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*, IAS 40 *Immeubles de placement*, IAS 1 *Présentation des états financiers* et à IAS 28 *Participations dans des entreprises associées*, et de l'interprétation IFRIC 22 *Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée*.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016 du Groupe Crédit Agricole Nord de France et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances du Groupe Crédit Agricole Nord de France sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs, les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus jusqu'à maturité, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2017 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 10 Périmètre de consolidation au 30 juin 2017.

Au 30/06/2017, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 23 février 2017. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole Nord de France a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 78,28 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2017. Elle a souscrit pour 9,4 millions d'euros des titres subordonnés.

Le Crédit Agricole Nord de France a mis en œuvre le nouveau modèle de notation interne LucV41 des clients « Banque de détail » (Agriculture, Particuliers et Professionnels). Les provisions collectives et filières au 30 juin 2017 intègrent les effets de ce changement de modèle.

3. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

3.1. Produits et Charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 835	4 077	2 402
Sur opérations internes au Crédit Agricole	31 710	72 891	41 153
Sur opérations avec la clientèle	262 701	533 372	269 023
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	777	2 466	1 320
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 722	10 611	5 470
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	4 761	7 293	5 777
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et produits assimilés			
Produits d'intérêts (1) (2)	305 506	630 710	325 145
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 3 962	- 9 473	- 4 766
Sur opérations internes au Crédit Agricole	- 80 248	- 166 011	- 83 387
Sur opérations avec la clientèle	- 19 922	- 59 096	- 25 361
Sur dettes représentées par un titre	- 21 324	- 43 817	- 21 343
Sur dettes subordonnées	- 11 248	- 27 157	- 13 530
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	- 39 697	- 65 293	- 33 926
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et charges assimilées			
Charges d'intérêts	- 176 401	- 370 847	- 182 313

(1) Dont 4 157 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 30 juin 2017 contre 9 553 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 5 088 milliers d'euros au 30 juin 2016.

(2) Dont 4 276 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2017 contre 7 616 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 3 763 milliers d'euros au 30 juin 2016.

3.2. Commissions nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017			31/12/2016			30/06/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	237	- 183	54	788	- 282	506	529	- 93	436
Sur opérations internes au Crédit Agricole	14 832	- 16 252	- 1 420	32 586	- 28 188	4 398	16 493	- 13 011	3 482
Sur opérations avec la clientèle	43 018	- 675	42 343	83 775	- 1 589	82 186	42 638	- 809	41 829
Sur opérations sur titres		- 156	- 156		- 135	- 135		- 133	- 133
Sur opérations de change	106	- 1	105	201	- 1	200	89		89
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	322		322	1 284		1 284	682		682
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	83 704	- 8 165	75 539	152 873	- 15 392	137 481	74 445	- 7 636	66 809
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	7 260		7 260	10 760		10 760	5 926		5 926
Produits nets des commissions	149 479	- 25 432	124 047	282 267	- 45 587	236 680	140 802	- 21 682	119 120

3.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Dividendes reçus			
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	1 083	1 290	- 353
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	1 377	3 675	1 357
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 317	2 664	1 314
Résultat de la comptabilité de couverture	- 14	- 1	- 4
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 763	7 628	2 314

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	165 773	- 165 773	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	75 050	- 90 724	- 15 674
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	90 723	- 75 049	15 674
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	208 368	- 208 382	- 14
Variations de juste valeur des éléments couverts	86 901	- 121 466	- 34 565
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	121 467	- 86 916	34 551
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	374 141	- 374 155	- 14

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	166 939	- 166 939	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	89 884	- 77 055	12 829
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	77 055	- 89 884	- 12 829
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	270 587	- 270 588	- 1
Variations de juste valeur des éléments couverts	115 423	- 155 162	- 39 739
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	155 164	- 115 426	39 738
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	437 526	- 437 527	- 1

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2016		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	181 284	- 181 285	- 1
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	104 330	- 76 954	27 376
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	76 954	- 104 331	- 27 377
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	300 397	- 300 400	- 3
Variations de juste valeur des éléments couverts	143 804	- 156 593	- 12 789
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	156 593	- 143 807	12 786
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	481 681	- 481 685	- 4

3.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Dividendes reçus	41 602	41 202	40 534
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 372	21 596	5 232
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	- 47	- 1 418	- 358
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		- 848	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	42 927	60 532	45 408

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 3.8 "Coût du risque".

3.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation			
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance			
Autres produits nets de l'activité d'assurance			
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance			
Produits nets des immeubles de placement	- 2 560	- 4 364	- 2 741
Autres produits (charges) nets	20 759	38 979	19 218
Produits (charges) des autres activités	18 199	34 615	16 477

3.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Charges de personnel	- 115 232	- 208 296	- 113 098
Impôts et taxes (1)	- 12 997	- 17 362	- 11 432
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	- 61 567	- 120 853	- 59 895
Charges générales d'exploitation	- 189 796	- 346 511	- 184 425

(1) Dont 2 444 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution.

Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Salaires et traitements	- 60 830	- 116 977	- 59 991
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	- 6 345	- 12 391	- 6 405
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	- 1 468	- 1 707	- 1 475
Autres charges sociales	- 20 012	- 38 359	- 20 354
Intéressement et participation	- 13 979	- 17 000	- 12 281
Impôts et taxes sur rémunération	- 12 598	- 21 862	- 12 592
Total Charges de personnel	- 115 232	- 208 296	- 113 098

3.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Dotations aux amortissements	- 6 265	- 14 214	- 7 056
Immobilisations corporelles	- 6 257	- 14 118	- 6 990
Immobilisations incorporelles	- 8	- 96	- 66
Dotations (reprises) aux dépréciations		224	224
Immobilisations corporelles		212	212
Immobilisations incorporelles		12	12
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	- 6 265	- 13 990	- 6 832

3.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Dotations aux provisions et aux dépréciations	- 285 391	- 123 503	- 64 348
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	- 281 534	- 5 581	- 48 092
Prêts et créances		- 99 473	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs	- 217	- 203	- 39
Engagements par signature	- 431	- 1 914	- 770
Risques et charges	- 3 209	- 16 332	- 15 447
Reprises de provisions et de dépréciations	279 535	92 471	50 251
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	662		
Prêts et créances	275 007	77 821	44 914
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs	51	151	82
Engagements par signature	1 223	1 275	743
Risques et charges	2 592	13 224	4 512
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	- 5 856	- 31 032	- 14 097
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 1 975	- 5 408	- 3 075
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 175	4 632	1 250
Décotes sur crédits restructurés	- 309	- 394	- 181
Pertes sur engagements par signature			
Autres pertes		- 12	
Autres produits			
Coût du risque	- 6 965	- 32 214	- 16 103

3.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	72	35	- 98
Plus-values de cession	88	404	178
Moins-values de cession	- 16	- 369	- 276
Titres de capitaux propres consolidés		- 133	- 133
Plus-values de cession			
Moins-values de cession		- 133	- 133
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	72	- 98	- 231

3.10. Impôts

Charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Charge d'impôt courant	- 24 246	- 56 092	- 28 115
Charge d'impôt différé	- 398	- 7 470	- 430
Charge d'impôt de la période	- 24 644	- 63 562	- 28 545

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 30 juin 2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	115 087	34,43%	- 39 625
Effet des différences permanentes			11 133
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			857
Effet de l'imposition à taux réduit			2 988
Changement de taux			- 408
Effet des autres éléments			405
Taux et charge effectifs d'impôt		21,41%	- 24 644

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2017.

Au 31 décembre 2016

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	206 505	34,43%	- 71 100
Effet des différences permanentes			12 313
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			- 5 753
Effet de l'imposition à taux réduit			7 885
Changement de taux			
Effet des autres éléments			- 6 907
Taux et charge effectifs d'impôt		30,78%	- 63 562

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2016.

Au 30 juin 2016

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	118 560	34,43%	- 40 820
Effet des différences permanentes			11 177
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			- 3 424
Effet de l'imposition à taux réduit			4 574
Effet des autres éléments			- 52
Taux et charge effectifs d'impôt		24,08%	- 28 545

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2016.

3.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi		- 3 599	- 2 809
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence		1 241	967
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		- 2 358	- 1 842
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres variations			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	15 142	12 924	6 406
Ecart de réévaluation de la période	16 511	28 590	16 619
Transfert en résultat	- 1 369	- 20 997	- 10 213
Autres variations		5 331	
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres variations			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		- 25	- 25
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	- 150	518	- 1 209
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		9	9
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	14 992	13 426	5 181
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	14 992	11 068	3 339
Dont part Groupe	14 855	10 955	3 280
Dont participations ne donnant pas le contrôle	137	113	59

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016				Variation				30/06/2017			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	- 10 586	3 645	- 6 941	- 6 941					- 10 586	3 645	- 6 941	- 6 941
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	- 10 586	3 645	- 6 941	- 6 941					- 10 586	3 645	- 6 941	- 6 941
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	- 10 586	3 645	- 6 941	- 6 941					- 10 586	3 645	- 6 941	- 6 941
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion												
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	65 091	- 7 702	57 389	56 473	15 142	- 150	14 992	14 855	80 233	- 7 852	72 381	71 328
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	65 091	- 7 702	57 389	56 473	15 142	- 150	14 992	14 855	80 233	- 7 852	72 381	71 328
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	65 091	- 7 702	57 389	56 473	15 142	- 150	14 992	14 855	80 233	- 7 852	72 381	71 328
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	54 505	- 4 057	50 448	49 532	15 142	- 150	14 992	14 855	69 647	- 4 207	65 440	64 387

	31/12/2015 retraité				Variation				31/12/2016			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	- 6 987	2 404	- 4 583	- 4 583	- 3 599	1 241	- 2 358	- 2 358	- 10 586	3 645	- 6 941	- 6 941
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	- 6 987	2 404	- 4 583	- 4 583	- 3 599	1 241	- 2 358	- 2 358	- 10 586	3 645	- 6 941	- 6 941
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	- 6 987	2 404	- 4 583	- 4 583	- 3 599	1 241	- 2 358	- 2 358	- 10 586	3 645	- 6 941	- 6 941
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion												
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	52 167	- 8 220	43 947	43 144	12 924	518	13 442	1 330	65 091	- 7 702	57 389	56 473
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises-mises en équivalence	52 167	- 8 220	43 947	43 144	12 924	518	13 442	1 330	65 091	- 7 702	57 389	56 473
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	25	- 9	16	16	- 25	9	- 16	- 16				
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	52 192	- 8 229	43 963	43 160	12 899	527	13 426	1 314	65 091	- 7 702	57 389	56 473
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	45 205	- 5 825	39 380	38 577	9 300	1 768	11 068	- 1 044	54 505	- 4 057	50 448	49 532

4. Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour le pilotage du Crédit Agricole Nord de France, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondant aux métiers du Crédit Agricole Nord de France et conformes à la nomenclature en usage au sein du Groupe Crédit Agricole S.A., sont les suivants :

- le Groupe Crédit Agricole Nord de France relève du secteur « Banque de proximité ».
Ce secteur représente la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.
- le Groupe Crédit Agricole Nord de France commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements.

Le Groupe Crédit Agricole Nord de France distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

	30.06.2017	31.12.2016	30.06.2016
<i>(en milliers d'euros)</i>	Banque de proximité	Banque de proximité	Banque de proximité
Produit net bancaire total	318 041	599 318	326 151
Charges d'exploitation	- 196 061	- 360 501	- 191 257
Résultat brut d'exploitation	121 980	238 817	134 894
Coût du risque	- 6 965	- 32 214	- 16 103
Résultat d'exploitation	115 015	206 603	118 791
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	175	1 259	1 226
Gains ou pertes nets sur autres actifs	72	- 98	- 231
Variation de valeur des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôt	115 262	207 764	119 786
Impôts sur les bénéfices	- 24 644	- 63 562	- 28 545
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			
Résultat net de l'exercice	90 618	144 202	91 241
Intérêts minoritaires	33	253	61
Résultat Net part du groupe	90 585	143 949	91 180
Actifs sectoriels	28 559 080	27 156 630	26 421 435
Passifs sectoriels	24 820 948	23 461 513	22 840 770

5. Notes relatives au bilan

5.1. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	51 075	60 505
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	66 614	66 404
Valeur au bilan	117 689	126 909
<i>Dont Titres prêtés</i>		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Instruments de capitaux propres		
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Prêts et avances		
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
Instruments dérivés	51 075	60 505
Valeur au bilan	51 075	60 505

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Instruments de capitaux propres		
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	66 614	66 404
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	66 614	66 404
Prêts et avances		
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
Valeur au bilan	66 614	66 404

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	63 349	76 164
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	84 038	83 691
Valeur au bilan	147 387	159 855

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes envers la clientèle		
Instruments dérivés	63 349	76 164
Valeur au bilan	63 349	76 164

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017		31/12/2016	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts et passifs subordonnés				
Dépôts d'établissements de crédit				
Autres dépôts				
Passifs subordonnés				
Titres de dettes	84 038	- 962	83 691	- 1 309
Autres passifs financiers				
Total Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	84 038	- 962	83 691	- 1 309

5.2. Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017			31/12/2016		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	83 408	1 188		166 913	1 948	
Obligations et autres titres à revenu fixe	875 337	9 698	- 818	652 683	9 983	- 16
Actions et autres titres à revenu variable	69 562	15 787	- 1 633	68 402	14 907	- 1 685
Titres de participation non consolidés (1)	1 834 215	59 727	- 3 716	1 816 143	43 752	- 3 798
Total des titres disponibles à la vente	2 862 522	86 400	- 6 167	2 704 141	70 590	- 5 499
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente						
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (2)	2 862 522	86 400	- 6 167	2 704 141	70 590	- 5 499
Impôts		- 8 558	708		- 8 180	479
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt)		77 842	- 5 459		62 410	- 5 020

- (1) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 18 129 milliers d'euros au 30 juin 2017 comme au 31 décembre 2016.
- (2) Dont - 48 774 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

5.3. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016
Etablissements de crédit		
Titres de dettes		
Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	781 164	595 119
Comptes et prêts	604 877	573 734
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	10 493	23 511
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée	170 108	15 220
Prêts subordonnés	6 179	6 165
Autres prêts et créances		
Valeur brute	781 164	595 119
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	781 164	595 119
Opérations internes au Crédit Agricole		
Titres de dettes		
Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	1 668 446	1 711 263
Comptes ordinaires	295 645	231 801
Comptes et avances à terme	1 372 801	1 479 462
Prêts subordonnés		
Prêts et créances internes au Crédit Agricole	1 668 446	1 711 263
Valeur au bilan	2 449 610	2 306 382

Prêts et créances sur la clientèle

	30/06/2017	31/12/2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	4 665	4 574
Titres non cotés sur un marché actif	4 665	4 574
Prêts et avances	21 554 521	20 580 014
Créances commerciales	10 364	8 223
Autres concours à la clientèle	21 269 229	20 256 427
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	89 772	92 390
Comptes ordinaires débiteurs	185 156	222 974
Valeur brute	21 559 186	20 584 588
Dépréciations	- 392 078	- 397 510
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	21 167 108	20 187 078
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute		
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location-financement		
Valeur au bilan	21 167 108	20 187 078

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	30/06/2017				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administration générale	1 480 107	2 394	- 183	- 348	1 480 638
Banques centrales					
Etablissements de crédit	781 164				781 164
Grandes entreprises	4 242 989	152 088	- 83 355	- 44 018	4 370 362
Clientèle de détail	15 836 090	366 638	- 208 466	- 55 708	16 100 264
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	22 340 350	521 120	- 292 004	- 100 074	22 732 428

(1) Dont encours restructurés pour 85 929 milliers d'euros

	31/12/2016				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administration générale	1 559 404	2 457	- 142	- 355	1 558 927
Banques centrales					
Etablissements de crédit	595 119				595 119
Grandes entreprises	4 118 534	155 269	- 84 273	- 24 529	4 009 732
Clientèle de détail	14 906 650	367 644	- 212 409	- 75 822	14 618 419
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	21 179 707	525 370	- 296 824	- 100 686	20 782 197

(1) Dont encours restructurés pour 70 355 milliers d'euros

5.4. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	- 397 510		- 283 073	288 505			- 392 078
dont dépréciations collectives	- 100 686		- 241 079	241 691			- 100 074
Opérations de location-financement							
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs financiers disponibles à la vente	- 49 871		- 184	1 144			- 48 911
Autres actifs financiers	- 792		- 214	57			- 949
Total Dépréciations des actifs financiers	- 448 173		- 283 471	289 706			- 441 938

	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	- 400 868		- 102 106	105 464			- 397 510
dont dépréciations collectives	- 107 362		- 6 825	13 501			- 100 686
Opérations de location financement							
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs financiers disponibles à la vente	- 48 727		- 6 999	5 855			- 49 871
Autres actifs financiers	- 757		- 203	168			- 792
Total Dépréciations des actifs financiers	- 450 352		-109 308	111 487			- 448 173

5.5. Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives du groupe Crédit Agricole Nord de France au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

30/06/2017	Expositions nettes de dépréciations							
(en milliers d'euros)	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne								
Arabie Saoudite								
Belgique	102 512	49 372				151 884		151 884
Brésil								
Chine								
Espagne								
Etats-Unis								
France	284 116	34 036				318 152		318 152
Grèce								
Hong Kong								
Irlande								
Italie								
Japon								
Maroc								
Portugal								
Royaume-Uni								
Russie								
Syrie								
Ukraine								
Venezuela								
Yémen								
Total	386 628	83 408				470 036		470 036

31/12/2016	Expositions nettes de dépréciations							
(en milliers d'euros)	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne								
Arabie Saoudite								
Belgique	51 706	49 522				101 228		101 228
Bésil								
Chine								
Espagne								
Etats Unis								
France	261 795	117 391				379 186		379 186
Grèce								
Hong Kong								
Irlande								
Italie								
Japon								
Maroc								
Royaume-Uni								
Portugal								
Russie								
Syrie								
Ukraine								
Venezuela								
Yémen								
Total	313 501	166 913				480 414		480 414

5.6. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	587 342	667 652
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	6 558	4 043
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée	170 337	15 230
Total	757 679	682 882
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	9 974	77 951
Comptes et avances à terme	14 308 462	13 322 572
Total	14 318 436	13 400 523
Valeur au bilan	15 076 115	14 083 405

Dettes envers la clientèle

	30/06/2017	31/12/2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Comptes ordinaires créditeurs	5 011 970	4 647 702
Comptes d'épargne à régime spécial	117 935	106 201
Autres dettes envers la clientèle	2 211 484	2 319 686
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	7 341 389	7 073 589

5.7. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

	30/06/2017	31/12/2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres négociables à court terme	808 621	914 163
Emprunts obligataires	63 487	
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	872 108	914 163
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	443 426	444 560
Dettes subordonnées à durée indéterminée	769	764
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	444 195	445 324

5.8. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2017
Valeur brute	178 232		4 842	- 1 887			181 187
Amortissements et dépréciations	- 57 536		- 2 695	1 052			- 59 179
Valeur au bilan (1)	120 696		2 147	- 835			122 008

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Valeur brute	162 868		17 125	- 4 846		3 085	178 232
Amortissements et dépréciations	- 55 552		- 5 733	3 749			- 57 536
Valeur au bilan (1)	107 316		11 392	- 1 097		3 085	120 696

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 157 737 milliers d'euros au 30 juin 2017 contre 156 677 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 145 013 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Juste valeur des immeubles de placement

(en milliers d'euros)		30/06/2017	31/12/2016
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1		
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	157 429	156 369
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	308	308
Valeur de marché des immeubles de placement		157 737	156 677

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti au bilan.

5.9. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2017
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	375 696		5 069	- 341			380 424
Amortissements et dépréciations (1)	- 275 379		- 6 257	193			- 281 443
Valeur au bilan	100 317		- 1 188	- 148			98 981
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	14 770		105				14 875
Amortissements et dépréciations	- 10 471		- 8				- 10 479
Valeur au bilan	4 299		97				4 396

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	375 408		8 461	- 5 087		- 3 086	375 696
Amortissements et dépréciations (1)	- 263 923		- 14 117	2 661			- 275 379
Valeur au bilan	111 485		- 5 656	- 2 426		- 3 086	100 317
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	9 864			- 15		4 921	14 770
Amortissements et dépréciations	- 5 469		- 96	15		- 4 921	- 10 471
Valeur au bilan	4 395		- 96	0		0	4 299

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

5.10. Ecarts d'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2017
<u>Valeur brute</u>							
SAS SQUARE HABITAT NDF	8 930						8 930
<u>Cumul des pertes de valeur</u>							
SAS SQUARE HABITAT NDF	- 8 930						- 8 930
Total	0						0

5.11. Provisions

	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	32 056				- 5 917			26 139
Risques d'exécution des engagements par signature	3 892		431		- 1 223			3 100
Risques opérationnels	2 320				- 231			2 089
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	13 035		110	- 2				13 143
Litiges divers	25 911		1 772	- 88	- 1 339			26 256
Participations								
Restructurations	695				- 133			562
Autres risques	27 780		5 050	- 2 149	- 1 369			29 312
Total	105 689		7 363	- 2 239	- 10 212			100 601

(1) Dont 10 898 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, dont 2 245 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	22 961		9 095					32 056
Risques d'exécution des engagements par signature	3 253		1 914		- 1 275			3 892
Risques opérationnels	3 930		44	- 1 104	- 550			2 320
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	7 956		1 760	- 25	- 39		3 383	13 035
Litiges divers	26 326		5 232	- 634	- 5 060		48	25 912
Participations								
Restructurations	682		344		- 331			695
Autres risques	20 076		21 433	- 5 156	- 8 526		- 48	27 779
Total	85 184		39 822	- 6 919	- 15 781		3 383	105 689

(1) Dont 10 898 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, dont 2 137 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

Provision épargne-logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	1 658 050	1 510 967
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 216 344	1 187 337
Ancienneté de plus de 10 ans	969 811	967 079
Total plans d'épargne-logement	3 844 205	3 665 383
Total comptes épargne-logement	348 906	338 876
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	4 193 111	4 004 259

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin mai 2017 pour les données au 30 juin 2017 et à fin novembre 2016 pour les données du 31 décembre 2016.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement	7 061	8 579
Comptes épargne-logement	30 247	36 441
Total encours de crédit en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	37 308	45 020

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	13 501	10 757
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	4 582	6 675
Ancienneté de plus de 10 ans	8 056	14 624
Total plans d'épargne-logement	26 139	32 056
Total comptes épargne-logement		
Total provision au titre des contrats épargne-logement	26 139	32 056

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	Dotations	Reprises	30/06/2017
Plans d'épargne-logement	32 056		5 917	26 139
Compte épargne-logement				
Total provision au titre des contrats épargne-logement	32 056		5 917	26 139

5.12. Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2017

Au 30 juin 2017, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissement (CCI)	17 109 818		
Dont part du Public	16 231 379	27,61%	
Dont part Sacam Mutualisation	11 287	0,02%	
Dont part autodétenue	867 152	1,48%	
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	14 300 815		
Dont part du Public			
Dont part Crédit Agricole S.A.	2 019 390	3,44%	
Dont part Sacam Mutualisation	12 281 425	20,89%	
Parts sociales	27 371 814		
Dont 70 Caisses Locales	27 371 505	46,56%	95,38%
Dont 20 administrateurs de la CR	299	NS	3,08%
Dont Crédit Agricole S.A.	9	NS	0,77%
Dont Sacam Mutualisation	1	NS	0,77%
Dont Autres			
Total	58 782 447	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 3,05 euros et le montant du capital est de 179 286 milliers d'euros.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2016, l'Assemblée générale du 26 Avril 2017 de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a approuvé le versement d'un dividende net de 1 euro par CCI et CCA, et 0,07 euros par part sociale.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2013	0,60	0,60	0,08
2014	0,80	0,80	0,06
2015	0,85	0,85	0,05
2016	1,00	1,00	0,07

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 35 479 milliers d'euros en 2017.

6. Engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016
Engagements donnés		
Engagements de financement	2 438 091	2 410 729
Engagements en faveur des établissements de crédit	6 197	6 197
Engagements en faveur de la clientèle	2 431 894	2 404 532
. Ouverture de crédits confirmés	1 488 772	1 607 955
- Ouverture de crédits documentaires	45 012	56 806
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 443 760	1 551 149
. Autres engagements en faveur de la clientèle	943 122	796 577
Engagements de garantie	844 475	858 219
Engagements d'ordre des établissements de crédit	366 211	365 450
. Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	14 530	13 769
. Autres garanties (1)	351 681	351 681
Engagements d'ordre de la clientèle	478 264	492 769
. Cautions immobilières	183 847	204 723
. Autres garanties d'ordre de la clientèle	294 417	288 046
Engagements reçus		
Engagements de financement	115 120	136 834
Engagements reçus des établissements de crédit	115 120	136 834
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	5 167 641	4 190 858
Engagements reçus des établissements de crédit	1 887 194	1 871 213
Engagements reçus de la clientèle	3 280 447	2 319 645
. Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	328 482	339 750
. Autres garanties reçues	2 951 965	1 979 895

(1) Dont 351 681 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour 913 607 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

	30/06/2017	31/12/2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	5 781 237	5 750 452
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché		
Autres dépôts de garantie (1)	119 044	119 044
Titres et valeurs donnés en pension	170 337	15 230
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	6 070 618	5 884 726
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie		
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension	165 323	15 047
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	165 323	15 047

(1) Dans le cadre de la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, le Crédit Agricole Nord de France a versé un dépôt de 119 044 milliers d'euros en amendement des précédents dépôts versés depuis le 2 janvier 2014 pour 308 507 milliers d'euros.

Au 30 juin 2017, le Crédit Agricole Nord de France n'a pas utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2017, le Crédit Agricole Nord de France a apporté 5 781,23 millions d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 5 750,45 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Le Crédit Agricole Nord de France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit Agricole Nord de France a apporté :

- 2 307,67 millions d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 225,61 millions d'euros au 31 décembre 2016;
- 1 334,15 millions d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 1 589,50 millions d'euros au 31 décembre 2016;
- 2 139,41 millions d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 935,34 millions euros au 31 décembre 2016.

7. Reclassements d'instruments financiers

Comme les exercices précédents, le Crédit Agricole Nord de France n'a pas opéré en 2017 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

8. Juste valeur des instruments financiers

8.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 30 juin 2017	Juste valeur au 30 juin 2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et Créances	23 616 718	24 556 902		2 668 663	21 888 239
Créances sur les établissements de crédit	2 449 610	2 462 094		2 462 094	
Comptes ordinaires & prêts JJ	306 138	306 138		306 138	
Comptes et prêts à terme	1 967 185	1 984 473		1 984 473	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	170 108	165 323		165 323	
Prêts subordonnés	6 179	6 160		6 160	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	21 167 108	22 094 808		206 569	21 888 239
Créances commerciales	10 364	10 364			10 364
Autres concours à la clientèle	20 900 460	21 873 248			21 873 248
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	4 665	4 627			4 627
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	82 439	21 920		21 920	
Comptes ordinaires débiteurs	169 180	184 649		184 649	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	483 797	493 299	488 758	4 541	
Effets publics et valeurs assimilées	386 628	397 126	397 126		
Obligations et autres titres à revenu fixe	97 169	96 173	91 632	4 541	
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	24 100 515	25 050 201	488 758	2 673 204	21 888 239

	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et Créances	22 493 460	23 936 202		2 641 414	21 294 788
Créances sur les établissements de crédit	2 306 382	2 314 262		2 314 262	
Comptes ordinaires & prêts JJ	255 312	255 312		255 312	
Comptes et prêts à terme	2 029 685	2 037 743		2 037 743	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	15 220	15 047		15 047	
Prêts subordonnés	6 165	6 160		6 160	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	20 187 078	21 621 940		327 152	21 294 788
Créances commerciales	8 223	8 223		8 223	
Autres concours à la clientèle	19 882 722	21 294 788			21 294 788
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	4 574	4 517		4 517	
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	84 655	91 923		91 923	
Comptes ordinaires débiteurs	206 904	222 489		222 489	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	602 799	610 597	610 597		
Effets publics et valeurs assimilées	313 501	323 676	323 676		
Obligations et autres titres à revenu fixe	289 298	286 921	286 921		
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	23 096 259	24 546 799	610 597	2 641 414	21 294 788

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 30 juin 2017	Juste valeur au 30 juin 2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	15 076 115	14 896 920		14 896 920	
Comptes ordinaires & emprunts JJ	16 532	16 532		16 532	
Comptes et emprunts à terme	14 889 246	14 710 370		14 710 370	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	170 337	170 018		170 018	
Dettes envers la clientèle	7 341 389	7 234 401		7 234 401	
Comptes ordinaires créditeurs	5 011 970	5 011 754		5 011 754	
Comptes d'épargne à régime spécial	117 935	117 935		117 935	
Autres dettes envers la clientèle	2 211 484	2 104 712		2 104 712	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	872 108	883 532	63 836	819 696	
Dettes subordonnées	444 195	435 763	435 000	763	
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	23 733 807	23 450 616	498 836	22 951 780	

	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	14 083 405	14 075 030		14 075 030	
Comptes ordinaires & emprunts JJ	81 994	81 864		81 864	
Comptes et emprunts à terme	13 986 181	13 978 291		13 978 291	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	15 230	14 875		14 875	
Dettes envers la clientèle	7 073 589	6 945 756		6 945 756	
Comptes ordinaires créditeurs	4 647 702	4 647 443		4 647 443	
Comptes d'épargne à régime spécial	106 201	106 201		106 201	
Autres dettes envers la clientèle	2 319 686	2 192 112		2 192 112	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	914 163	926 699		926 699	
Dettes subordonnées	445 324	435 749	435 000	749	
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	22 516 481	22 383 234	435 000	21 948 234	

8.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

	30/06/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	51 075		51 075	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>				
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>				
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>				
Instruments dérivés	51 075		51 075	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	66 614		66 614	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Valeurs reçues en pension				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	66 614		66 614	
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>				
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	66 614		66 614	
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>				
Actifs financiers disponibles à la vente	2 862 522	403 591	2 458 931	
Effets publics et valeurs assimilées	83 408	83 408		
Obligations et autres titres à revenu fixe	875 337	313 505	561 832	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	1 903 777	6 678	1 897 099	
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	18 691		18 691	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 998 902	403 591	2 595 311	
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

(1) Y compris 764 044 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif de la note 1.3 "Principes et méthodes comptables" présentés dans les états financiers du 31 décembre 2016.)

	31/12/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	60 505		60 505	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>				
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>				
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>				
Instruments dérivés	60 505		60 505	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	66 404		66 404	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Valeurs reçues en pension				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	66 404		66 404	
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>				
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	66 404		66 404	
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>				
Actifs financiers disponibles à la vente	2 704 141	397 160	2 306 981	
Effets publics et valeurs assimilées	166 913	166 913		
Obligations et autres titres à revenu fixe	652 683	224 175	428 508	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	1 884 545	6 072	1 878 473	
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	14 134		14 134	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 845 184	397 160	2 448 024	
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

(1) Y compris 764 044 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	63 349		63 349	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	63 349		63 349	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	84 038		84 038	
Instruments dérivés de couverture	168 955		168 955	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	316 342		316 342	
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

	31/12/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	76 164		76 164	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	76 164		76 164	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	83 691		83 691	
Instruments dérivés de couverture	201 294		201 294	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	361 149		361 149	
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

9. Parties liées

Sont décrites ci-après les transactions conclues avec les parties liées au cours du premier semestre 2017 :

Le Crédit Agricole Nord de France a cédé la totalité de ses titres CAAGIS pour 0,37 millions d'euros dégageant ainsi une plus-value de 0,012 millions d'euros.

Les intérêts 2016 de l'avance en compte courant consentie à la SA Foncière de l'Erable, ont été capitalisés pour 0,15 millions d'euros. Le solde du compte courant s'élève ainsi à 38,83 millions d'euros.

Le Crédit Agricole Nord de France a constaté les dividendes suivants :

- un acompte de 38,45 millions d'euros de la SAS Rue la Boétie,
- 6,01 millions d'euros de la SA Nord Capital Investissement,
- 2 millions d'euros de la SA Foncière de l'Erable,
- 1,23 millions d'euros de la SAS Nacarat,
- 0,41 millions d'euros de la SAS SACAM International,
- 0,16 millions d'euros de la SAS SACAM Immobilier.

La SA Foncière de l'Erable a encaissé un dividende de 0,07 millions d'euros de la SCI Crystal et 0,96 millions d'euros de la SCI Euralliance.

10. Périmètre de consolidation au 30 juin 2017

Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Nord de France	Modification de périmètre	Implantation	Type d'entité et nature du contrôle	Méthode de consolidation au 30 juin 2017	% de contrôle		% d'intérêt	
					30/06/2017	31/12/2016	30/06/2017	31/12/2016
Établissements bancaires et financiers								
Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France		France	Mère	Société mère	100	100	100	100
Caisses Locales (70)		France	Filiale	Intégration globale	100	100	100	100
FCT Crédit Agricole Habitat 2015		France	Filiale	Intégration globale	100	100	100	100
Compartiment CR867 Nord de France								
Sociétés d'investissement								
SA Nord Capital Investissement		France	Filiale	Intégration globale	96,5	96,4	96,5	96,5
SA Groupe Rossel-La Voix		France	Entreprise Associée	Mise en équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
Pôle Immobilier								
SA Foncière de l'Erable		France	Filiale	Intégration globale	99,9	99,9	99,9	99,9
SCI Quartz Europe		France	Filiale	Intégration globale	100	100	99,9	99,9
SCI Euralliance Europe		France	Filiale	Intégration globale	100	100	99,9	99,9
SCI Crystal Europe		France	Filiale	Intégration globale	100	100	99,9	99,9
SAS Square Habitat Nord de France		France	Filiale	Intégration globale	100	100	100	100
SAS Nacarat		France	Entreprise Associée	Mise en équivalence	30,8	30,8	30,8	30,8

11. Événements postérieurs au 30 juin 2017

Aucun événement postérieur n'est à signaler.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Responsable de l'information relative à la Caisse régionale

Monsieur François MACÉ, Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Attestation du Responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse régionale, et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Lille,

Le 31 août 2017

Le Directeur Général



François MACÉ

RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE 2017



KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France



61 rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

CAISSE REGIONALE
DE CREDIT
AGRICOLE MUTUEL
NORD DE FRANCE
NORD DE FRANCE

*Comptes Consolidés
Information financière
semestrielle*

30 juin 2017

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle 2017

Aux Sociétaires
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord De France
10, Avenue Foch
59000 Lille

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.


Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Fait à Paris la Défense et Courbevoie, le 04 août 2017

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit FS I

Christophe Coquelin
Associé

Mazars

Franck Boyer
Associé